

Citoyenne Démocratie



vous propose

X8-Démocraties Directes ... à l'écoute des modèles !

Comment fait-on avec France Constituante ?

co-hôtes

mardi 12 novembre - 21h00



X8 – Démocraties Directes, à l'écoute des modèles...

Émission du 12/11/2024 sur DDs TV
<https://democratiesdirectes.org/index.php/dds-tv>

Verbatim total transcrit par IA

[Intervenant 12] (0:00 - 0:40)

Vous savez, parfois on ne se prépare pas pour l'adversité. Quand ça se passe, parfois on est attrapé. On ne sait pas exactement comment le gérer quand ça arrive.

Parfois on ne sait pas ce qu'il faut faire quand l'adversité s'accroche. Et j'ai de l'advice pour tous. J'ai reçu ça de notre pianiste Joe Zabidou, qui a écrit ce morceau.

Et ça ressemble à ce que vous devez dire quand vous avez ce genre de problème. C'est appelé... Merci.

Merci. Merci.

[Intervenant 2] (1:27 - 1:39)

On va commencer par peut-être rappeler les règles, mais avant tout comment va mon co-aute, sans qui je ne pourrais pas exister.

[Intervenant 3] (1:40 - 1:44)

Tu pourrais quand même exister, un petit peu moins bien peut-être, mais bon, quand même.

[Intervenant 2] (1:45 - 1:49)

Ce serait moins confortable pour moi. Ça va très bien.

[Intervenant 3] (1:51 - 1:53)

Je salue tout le monde et je te laisse la parole. Vas-y, je t'en prie.

[Intervenant 2] (1:54 - 5:44)

Je parle en général très peu, il faudra juste le début, la fin et un peu au milieu. Comme d'habitude, nous allons rappeler les règles et le déroulé. Encore une fois, ce sont quelques idées qui me tiennent à cœur et qui, je pense, vont favoriser dans la durée l'épanouissement du débat.

Je vous rappelle que la sexualité, la santé, la religion et le vote sont appelés à rester dans la sphère privée. La polémique stérile, les attaques personnelles et les procès d'intention n'ont pas leur place dans cet agora. Les parles-forts, les insultes, les propos répréhensibles légalement, les trolls, on en a eu pour la première fois la semaine dernière, sont immédiatement censés faire une exclusion et d'ailleurs, ils ont été exclus de l'archive que vous pouvez consulter, concernant Didier Maestro, sur le nouveau site qui est en devenir.

Néanmoins, aucune censure d'expression ne sera pratiquée dans le respect de la législation en cours. L'opposition vienveillante, la critique constructive et respectueuse, la divergence d'opinion sont encouragées. C'est un peu pompeux, mais j'y tiens.

Le savoir-être et le savoir-vivre doivent être au service du savoir-faire. La citoyenneté est un état transversal de notre humanité que nous devons essayer de développer avec nos petits bras et nos petits esprits. Durée maximale de ce Space, c'est plus ou moins trois heures.

Nous préconisons à l'invité de poster dans les épingles les ressources qu'il désire et à laisser ainsi la bulle aux auditeurs et intervenants. Nous vous invitons aussi à vous munir d'un bloc-note physique ou numérique pour préparer vos éventuelles questions. En plus de vos témoignages éventuels, nous vous demandons d'éteindre vos micros lorsque vous ne parlez pas, en mettant à ne pas couper la parole aux intervenants comme aux auditeurs questionnant afin de favoriser un conseil d'écoute et une compréhension optimale.

Vous devez maintenant demander à être intervenant afin qu'on puisse augmenter vos droits d'auditeur et que vous puissiez monter pour participer au débat. On avait essayé de laisser la porte encouverte, mais malheureusement, des esprits chagrins et indéliçats avaient décidé la dernière fois d'enfoncer la porte. Donc, on est obligés de vous demander de vous...

que vous demandiez votre parole. Et enfin, si vous entendez la petite cloche, elle n'a pas sonné depuis longtemps, c'est que vous avez emprunté une de ces règles et qu'il est temps de remettre dans le droit chemin. Je remercie encore une fois Débilocratie, et nous allons donc accueillir Fange, qui représente l'association France Constituante, qui a été créée en octobre 2021.

Elle sensibilise les citoyens aux conséquences découlant de la constitution de la Ve République. Et dans le même temps, elle s'est donnée pour mission à la rédaction d'une nouvelle constitution. Tiens, encore une association, je dirais encore une de mieux, d'ailleurs, qui se fait attendre.

Ah, évidemment. J'ai du mal avec mon son. Excusez-moi.

Donc, je vous disais, encore une association, et quand je dis encore, c'est dans le bon sens du terme, qui travaille arduement et qui réfléchit à la construction d'une nouvelle constitution qui, non seulement, elle essaie de prévoir les dérives, mais encore, est adaptée au fur et à mesure aux grands bouleversements sociétaux que connaît l'humanité. Nous allons donc avoir le plaisir de recevoir pour la deuxième fois, et on le voit souvent en tant qu'intervenant, Jean-François Bordeaux de Diffange, personne de conviction, qui a beaucoup réfléchi avec ses compagnons de route aux biens communs. Vous vous trouverez, donc, dans l'épingle, une petite articulation de l'émission.

On va essayer d'être le plus dynamique possible. Et vous avez quelques thématiques qui seront la colonne vertébrale du sommaire aujourd'hui présenté. Définition claire et précise de certains termes, appartenance de la constitution à la nation, définition des trois grands pouvoirs, l'absence de monolithisme étatique, protection constitutionnelle, bref, un menu chargé, chargé, chargé.

On va essayer quand même, grâce à toi, Débilocratie, à qui je donne la parole et pour accueillir Diffange, d'être le plus convivial et le plus attirant possible. Diffange, bonsoir.

[Intervenant 1] (5:45 - 6:58)

Bonsoir Stéphane, bonsoir Débilocratie, bonsoir tout le monde. Merci pour votre accueil. Effectivement, c'est la deuxième fois que vous me recevez.

J'apprécie beaucoup le fait que tu me présentes comme quelqu'un de conviction. J'ai remarqué que tu avais mis le mot conviction au pluriel. Je trouve ça très bien.

Oui, effectivement, je suis quelqu'un de conviction. Mais surtout, n'allez pas croire que mes convictions sont des convictions de droite ou de gauche. Ce n'est pas du tout ça.

J'ai une autre conviction. Je vais essayer de vous expliquer longuement. Je pense qu'à France Constituante, en fait, nous partageons tous ces mêmes convictions.

Entre autres, une qui est très importante pour nous, la démocratie. La démocratie, c'est synonyme de dialogue. Et ça, pour nous, c'est le plus important.

Le dialogue doit être, effectivement, comme tu dis, constructif. Ça ne doit pas être une polémique stérile ni une attaque personnelle. On n'attaque pas à l'un pour lui dire que ce que vous faites, ce n'est pas bien ou que vous êtes des complotistes ou quoi que ce soit.

Non, non, non. Nous, le dialogue, c'est qu'on écoute tout le monde et puis on essaye de dégager des consensus. Voilà, c'est comme ça que nous concevons la chose.

Je te laisse continuer ta présentation. Merci.

[Intervenant 3] (6:58 - 7:34)

La tentation est faite, mais c'est intéressant puisque tu exprimes tout de suite le fait que c'est à travers l'échange et la communication que, finalement, tes convictions se forment. Et du coup, on va aller directement dans le vif du sujet

puisque'il y a une programmation qui a été établie. Et on va tout de suite commencer par aborder la notion de nation, le terme de nation, l'État-nation, le peuple, l'État, le gouvernement, tous ces mots qui ont une définition tu as dû, on va se permettre de se tutoyer, tu as dû, finalement, les définir précisément dans le travail qui a été réalisé par France Constituante.

Est-ce que tu peux nous en dire un petit peu plus sur ce prisme-là ?

[Intervenant 1] (7:34 - 12:03)

Oui, tout à fait. Alors, justement, c'était un petit peu le sens de mon introduction, effectivement, le fait qu'il faut un dialogue. Qui dit dialogue dit qu'on doit justement parler tous un même langage.

Et ça, c'est très important. Or, on a remarqué, vous le savez, que le français est une langue qui est assez chiadée dans le sens où des termes peuvent avoir plusieurs sens, plusieurs définitions. Et ça, c'est un avantage, c'est que ça permet une grande souplesse du langage.

Mais, dans le même temps, ça apporte également un souci, c'est le fait que ça amène également des imprécisions et des doubles sens. Et ça, c'est très important. Alors, effectivement, oui, il y a des termes que nous mettons dans notre Constitution qui sont très importantes.

Et on pense qu'effectivement, il s'agit de les mettre d'avoir d'abord une définition précise de ces termes de façon à ce que tout le monde parle justement le même langage. Et ça, c'est très important. Et qu'ensuite, le reste du texte, justement, dans une Constitution, en découle.

Et pour nous, c'est une chose qui est primordiale. Autant que je me rappelle, c'est toi, débilocratie, qui avais dit que dans une Constitution, il devait y avoir un glossaire. Nous, nous allons être beaucoup plus loin que ça.

Nous estimons que ce glossaire, ça doit être carrément un texte de loi, directement. Les premiers articles du texte de la Constitution doivent justement présenter, doivent justement donner une définition précise de ces termes. Alors, il y a quelque chose qui est dommage, mais enfin, là, c'est un petit peu ma faute parce que j'ai recopié le texte intégral dans la présentation que vous avez recopiée tout bêtement.

J'ai donné le texte du manifeste. Et effectivement, ces termes ne sont pas dans le bon sens. Enfin, du moins, dans le bon ordre, je dirais.

Oui, plutôt dans le bon ordre. Voilà. Par exemple, il y a un texte où il aurait peut-être fallu mettre peuple avant le mot nation de façon à ce qu'on définisse bien justement la différence qui existe entre ces deux termes, qui, pour nous, est très très importante.

Je ne sais pas si vous voyez, dans une constitution, on parle souvent du peuple. Mais qu'est-ce que c'est exactement le peuple ? Quand vous regardez le dictionnaire, vous avez cinq définitions du mot peuple.

Alors, cinq définitions. Et donc, le problème, c'est que là déjà, vous avez un problème, c'est que du coup, suivant qu'on prend un sens ou un autre, on change

complètement. Le peuple, il y en a certains, et je pense qu'il y a une grande majorité de ceux qui sont ici, qui vont penser que le peuple, c'est l'ensemble des citoyens.

Non, justement, ce n'est pas forcément évident. La preuve que ce n'est pas évident, c'est que vous avez certains groupements politiques, je ne vais pas les citer ici, mais vous avez certains groupements politiques qui aimeraient bien que des étrangers qui vivent chez nous, qui ont effectivement un rôle dans notre société, puissent avoir, eux aussi, le droit de dire quelque chose. Mais il y en a d'autres qui pensent que non.

Et donc, par conséquent, pour nous, il s'agit de bien définir ces notions, de faire justement cette différence entre peuple, nation. Le peuple, c'est quoi ? Pour nous, à France constituante, le peuple, c'est l'ensemble de ceux qui résident sur le territoire français.

Voilà. Et l'ensemble de ceux qui résident sur le territoire français, vous avez effectivement les citoyens français, ceux qui ont une carte d'identité, mais vous avez aussi ceux qui sont arrivés parce que, pour des raisons d'ordre économique ou géopolitique quelconque, et donc, ils se retrouvent simplement avec une carte de résident. Quelque part, ils font partie du peuple, ceux-là aussi.

Est-ce qu'ils ont le droit à intervenir dans la Constitution ? Nous, personnellement, nous pensons, à France constituante, nous pensons que non, pour une raison très simple. Pour une raison très simple, c'est que, bon, c'est tout simplement une question de savoir-faire.

Une nation, ceux qui ont une carte d'identité, ils représentent une certaine culture et il est normal que ceux qui sont là les premiers, ils imposent un petit peu leur mode de vie. Quand vous venez chez quelqu'un, vous ne venez pas mettre les pieds sur la table, non ? C'est pareil, voilà.

Alors, bien sûr, on admet que la Constitution s'adresse au peuple, certes, mais pour nous, la Constitution doit appartenir à la nation et la nation, c'est justement l'ensemble des citoyens français. Donc, vous voyez, déjà, il y a cette différence. Pour nous, c'est très important.

L'appartenance de la Constitution, pour nous, c'est une importance considérable. Pourquoi ? Parce que celui à qui appartient la Constitution, il a le droit de la modifier, mais pas les autres.

Les autres, par contre, ils peuvent être parfaitement protégés par la Constitution, ça n'empêche pas le problème, bien sûr.

[Intervenant 3] (12:04 - 13:21)

du coup, comme le préconise et l'explique ces derniers temps avec force, et voir qu'on recevra d'ailleurs très prochainement la programmation, Stéphane pourra la redonner tout à l'heure, mais Étienne Chouard est programmé et donc nous le recevrons très prochainement et on abordera en plus spécifiquement la question du lexique constitutionnel qui, alors après, il y a plusieurs modalités, le lexique constitutionnel peut être à l'intérieur de la Constitution, c'est ce que moi je préconise et je crois d'ailleurs qu'Étienne Chouard va aussi sur cette voie-là, d'autres considèrent que ça peut être un texte à part, la problématique, c'est qu'il peut du coup être modifié sans autant modifier la Constitution, ce qui pose

problème parce qu'on peut modifier la définition des termes et donc du coup modifier le sens de la Constitution, mais donc vous êtes chez France Constituante dans cette vision d'intégrer dans votre Constitution un lexique, un glossaire, peu importe le terme qu'on lui donne, mais le fait de définir précisément les mots qui ont une importance constitutionnelle au sein de cette Constitution.

Mais je vais tout de suite poser une autre question qui va permettre de comprendre aussi un petit peu comment vous vous êtes structuré parce que tu as dit à plusieurs reprises, nous, et donc puisque vous avez rédigé une Constitution, puisque vous avez constitué une réflexion constitutionnelle, ce qui est important c'est de savoir qui vous êtes, France Constituante, vous êtes combien, combien de personnes ont participé à la rédaction, parce que pour être constituant il faut avoir une représentativité et une légitimité.

[Intervenant 1] (13:22 - 15:59)

Alors justement, je ne sais pas si vous avez remarqué jusqu'à présent, nous n'avons présenté pas de texte, nous n'avons pas présenté de texte. Oui, nous avons bien écrit quelques textes par-ci par-là, mais justement, nous on préfère d'abord, si tu veux, nous on pense que la Constitution ça doit être écrit d'un seul bloc, donc il convient d'abord de réfléchir au modèle de société qu'on veut faire, d'avoir un modèle complet, avant de commencer à écrire le moindre morceau de la Constitution. La Constitution, ça reste un texte juridique, et le texte juridique ça c'est clair et net, nous ne sommes pas qualifiés pour le faire, il nous faut des juridiques, et nous n'avons malheureusement pas de juristes au sein de France Constituante.

Il faut savoir qu'effectivement, France Constituante c'est une petite association au départ, nous étions quatre ou cinq membres, simplement, et dont trois membres fondateurs, qui peu à peu ont été rejoints par d'autres gens, alors il y a des gens qui viennent, des gens qui partent, des gens là, donc on ne peut pas dire exactement combien on est, il faut savoir que chez nous il n'y a pas de carte de membre, on ne donne, il n'y a pas de cotisation à payer, nous estimons qu'à partir du moment où vous venez à nos espèces, vous faites partie du staff de réflexion, et c'est justement l'astuce, c'est que nous utilisons beaucoup les espèces comme vous, au cours de lesquelles on invite, on essaie d'inviter le maximum de gens, on essaie de voir, et on essaie d'ouvrir, et puis surtout notre truc c'est que justement on donne la parole à tout le monde, à ceux qui veulent parler, alors c'est vrai, ça oblige quelquefois à supporter les trolls, ça c'est vrai, mais nous avons défini la même politique, quand il y a un troll qui arrive, on ne cherche pas à comprendre, on le vire, c'est aussi simple que ça, on prévient les gens dès le départ, on vous donne la parole mais s'il vous plaît, vous levez la main avant de parler parce que, on est obligé de maintenir un certain nombre, et c'est au fur et à mesure donc de ces discussions qui sont maintenant commencées depuis déjà pas mal de temps, puisque nous avons été créés effectivement en octobre 2021, nous sommes donc en 2024, ça fait quatre ans maintenant, trois ans, pardon, qu'on fait ça, et bien à raison des Space par semaine, on arrive à avoir déjà quelques idées qui se forment, et alors à côté de ça, effectivement, il y a certains de nos Space qui sont consacrés à des problèmes, à des problèmes de géopolitique, à des problèmes, à des thématiques bien particulières, au cours de lesquelles on essaie justement d'essayer d'entendre un petit peu les gens, de dire, voilà, on veut voir ce qu'ils en pensent, etc., pour essayer de prendre la température.

Voilà, c'est comme ça que nous procédons. Donc,

[Intervenant 3] (15:59 - 16:35)

pour que ce soit clair pour les auditeurs qui d'ailleurs pourraient vouloir monter, poser des questions, c'est qu'aujourd'hui vous êtes dans une phase de consultation depuis trois ans, et en parallèle de définition de ce que vous croyez être une constitution qui serait adaptée aux besoins des citoyens, du peuple, de la nation, de l'État, on va peut-être, si nécessaire, revenir sur ces définitions qu'on a le besoin, mais vous êtes d'abord dans l'élaboration de la pensée constituante et de ce qu'elle sous-entend pour ensuite franchir une étape supplémentaire qui sera la rédaction avec l'assistance de juristes, c'est ça ?

[Intervenant 1] (16:36 - 17:49)

C'est tout à fait ça, exactement. Encore une fois, je te répète, pour nous, une constitution, ça doit être un seul bloc. Il faut bien comprendre qu'il ne s'agit pas de faire un copier et coller de ce qui existait avant, de trucs là.

On se retrouve avec un truc qui est fait de briques et de brocs. Qu'est-ce qu'on reproche justement actuellement à la constitution actuelle ? Si vous prenez la constitution actuelle, vous allez remarquer, vous allez retrouver qu'il y a des articles qui appartiennent à telle constitution et puis un autre article qui appartient à tel autre, etc.

On sent manifestement qu'il y a des gens qui vont regarder, ah tu vois, ça c'est bien, donc on prend, ça c'est pas bien, on rejette, etc. Ou on modifie un peu, voilà. Mais le problème, c'est que très vite, on arrive, en faisant comme ça, à faire quelque chose qui n'est pas cohérent.

Non, nous, c'est pas comme ça qu'on procède. Nous, on estime qu'une constitution, on doit d'abord réfléchir au modèle de société avant de commencer à écrire quelque chose. Après, l'étape des juristes, alors bien entendu, pour ça, il faut des juristes.

Là-dessus, il faut être clair. Nous ne sommes pas nous-mêmes juristes. Il faut donc après qu'effectivement que des juristes s'interrogent, se greffent sur notre projet et qu'ils soient écrivent quelque chose.

Moyen emploi, nous, après, ici, c'est bien, voilà. Alors,

[Intervenant 3] (17:49 - 18:12)

à l'heure actuelle, par rapport à ce que vous avez élaboré pour avancer un petit peu dans la compréhension du modèle de constitution que vous avez en tête ou que vous commencez à définir précisément et par rapport au titre de ce space et de ceux qu'on anime depuis maintenant huit semaines, vous avez une vision démocratique qui repose toujours sur des représentants ou qui sont dans un fonctionnement différent ?

[Intervenant 1] (18:13 - 21:22)

Alors, ça, justement, si tu veux, le problème que nous avons tout de suite décelé, c'est que, en fait, nous pensons, nous, à France Contribuante, que le modèle de démocratie directe, c'est vers ça qu'il faut tendre, mais le problème, c'est que nous ne sommes pas encore en France, nous ne sommes pas encore en France, malheureusement, aptes à y arriver. Pourquoi nous ne sommes pas aptes ? Parce que tout simplement, nous n'avons pas été formatés pour.

Si on y réfléchit bien, la France n'a jamais, jamais, depuis le temps qu'elle existe, n'a jamais été dans un système démocratique. Elle ne sait pas ce que c'est que la démocratie, en définitive. La preuve en est que, bien souvent, aussi bien sur d'autres espaces que même ici même, je vais d'ailleurs en citer une tout à l'heure, j'ai entendu, malheureusement, pas mal de choses que je considère un petit peu comme étant, je ne dirais pas des hérésies, mais plutôt des erreurs, des erreurs et qui sont vraiment qui sont dus tout simplement à un formatage.

Un formatage, malheureusement, qui date depuis, je dirais, quasiment, depuis quasiment que la France possède des constitutions. Et ça, malheureusement, il va falloir lutter contre ça. Et pour lutter contre ça, malheureusement, ça va prendre un certain temps.

Et ce temps, malheureusement, la seule possibilité de lutter contre ça, c'est malheureusement par le biais, je dirais malheureusement, non, ce n'est pas malheureusement qu'il faut dire, je dirais que c'est par le biais d'éducation. Alors, cette éducation peut être très rapide. Elle peut être très rapide comment ?

En prenant, tout simplement, en se basant sur des exemples précis, par exemple, on pense qu'effectivement une forme de démocratie directe peut parfaitement être mise au niveau local, au niveau d'une, par exemple, d'une petite commune, ça peut très bien être, ça peut très bien se pratiquer, mais dès qu'on passe à un niveau un petit peu plus gros, là, ça va poser problème, ça va poser problème. Déjà, on a énormément de problèmes du fait que nous avons été formatés, entre autres, par le, je dirais, parce que j'appellerais le libéralisme. Alors, attention, le libéralisme dans le sens, je dirais, dans le sens général du mot, je ne pourrais pas dire comment, disons, le sens propre.

Voilà. Pourquoi le libéralisme ? Il faut bien comprendre une chose, la démocratie, en fait, la démocratie, on est bien d'accord que la démocratie, c'est le, je dirais, c'est le point de vue de la collectivité.

Le problème, c'est que le libéralisme, par définition, ce n'est pas la collectivité puisque le libéralisme défend les libertés individuelles et donc, malheureusement, la société occidentale a très, très peu de notions, de cette notion, justement, de cette différenciation qu'il faut faire entre le collectif et, justement, l'individuel. Et bien souvent, malheureusement, l'homme est un animal, je dirais, égoïste, malheureusement, c'est comme ça. Et malheureusement, justement, l'individualité prime sur le collectif.

Et ça, c'est bien dommage. Et c'est, justement, un des trucs sur lesquels il va nous falloir lutter. Et ça, malheureusement, ça passe par le biais de l'éducation.

[Intervenant 3] (21:22 - 22:20)

Alors, deux choses qui me viennent par rapport à ton intervention, l'éducation et sur le libéralisme. Tout d'abord, sur l'éducation, il faut, je pense, faire une distinction, peut-être, entre l'éducation et l'information. L'éducation, c'est quelque chose qui se travaille dès le plus jeune âge et qui prend énormément de temps.

C'est-à-dire que, pour éduquer une génération, il faut prendre le temps de lui transmettre tout ce qui va lui être nécessaire pour pouvoir être un citoyen, un parentier. Et donc, effectivement, c'est un problème. Mais, aujourd'hui, est-ce que,

par l'information, il n'est pas possible d'accélérer un peu le mouvement aussi et de faire en sorte que la génération en cours, active, qui n'a pas bénéficié d'un système éducatif qui aurait, pour ambition, de faire de chaque enfant de la nation un véritable citoyen à part entière et pas simplement un électeur-consommateur ?

Est-ce que l'information ne peut pas être un outil pour arriver à ce que tu souhaites, une démocratie plus directe ?

[Intervenant 1] (22:20 - 23:13)

Tout à fait. Tout à fait. D'ailleurs, je te fais remarquer que dans le plan que nous avons marqué, dans le plan que je vous ai fourni, j'ai marqué protection constitutionnelle des contre-pouvoirs.

C'est précisément à ça que je pensais. Quand on entend les contre-pouvoirs, c'est essentiellement aux médias que je pensais. Parce qu'effectivement, les médias ont un rôle très important.

Les médias, justement, sont ceux qui permettent d'éduquer ceux qui sont censés déjà être éduqués. Et donc, effectivement, ça n'a pas allé plus vite grâce à ça, grâce à l'information. Mais il faut que cette information ne soit pas tronquée.

Ce qui, malheureusement, tu le sais aussi bien que moi est le cas actuellement. Puisque maintenant, on nous présente les médias. Il y a les médias mainstream et puis vous êtes d'accord avec les médias mainstream.

Si vous n'êtes pas d'accord, vous êtes complotistes. Et ça, justement, nous luttons terriblement contre ça. Le complotisme, pour moi, je dirais que c'est le mot à bannir absolument du vocabulaire.

[Intervenant 3] (23:14 - 23:57)

Donc là, on a abordé cette question justement d'éducation, d'information, de comment est-ce qu'on peut faire en sorte par l'information, l'éducation, d'organiser une sorte de contre-pouvoir à d'éventuels représentants. Encore une fois, à ça, on pourra y revenir. Mais je voudrais tout de suite réaborder un prisme que tu as abordé, justement, qui est ce que tu considères être l'opposition entre l'intérêt collectif et l'intérêt individuel.

Quand tu parles de libéralisme et de volonté particulière de l'individu, celle-ci, dans ce que j'ai compris de ta description, serait en inadéquation avec l'intérêt général. C'est ça ?

[Intervenant 1] (23:57 - 24:21)

Pardon, excuse-moi, j'ai eu un souci quand j'ai appuyé sur le micro. Malheureusement, tu sais, l'écran est petit mais mes doigts sont très gros et malheureusement, j'ai appuyé ailleurs. Donc là, ça arrive, c'est le problème des portables.

Bon, et en plus, j'ai une main qui ne répond pas très bien. Bon, alors, je vais te demander de répéter un petit peu ta question, s'il te plaît. Tu disais, il y a une idée d'équation, mais une idée d'équation dans quoi, s'il te plaît ?

[Intervenant 3] (24:21 - 24:36)

Alors, en fait, tu exprimais l'idée que le libéralisme, c'est la volonté individuelle qui

prime sur toute autre chose et qu'à ce titre, le libéralisme serait en inadéquation, ne serait pas compatible avec l'intérêt général.

[Intervenant 1] (24:39 - 29:09)

Alors, il faut bien comprendre l'histoire du libéralisme pour... D'abord, il faut savoir que le mot libéralisme, évidemment, il vient du mot liberté mais le problème, c'est justement, et là on revient à cette histoire de définition des mots, la liberté, il faut savoir que malheureusement, le mot liberté, il a changé de sens tout le long, je dirais, tout le long des 300 dernières années voire plus, voire même les 500 dernières années. Je rappelle que le libéralisme est né, enfin, la notion de libéralisme a commencé à naître avant que le mot existe, d'ailleurs, avec, si je ne m'abuse, l'école de Salamanque à Tolède.

L'école de Salamanque à Tolède, ça date donc à peu près du 15e-16e siècle à peu près, 15e-16e siècle et c'était les jésuites. Or, pour un jésuite, le mot être libre, c'était être libéré du paganisme. Je ne sais pas si vous voyez un petit peu la différence.

Ensuite, le mot liberté a été repris, si je ne m'abuse, c'est ça, l'inventeur du mot libéralisme, c'est un certain John Locke. John Locke, lui, parlait de la liberté, c'est un droit naturel. Mais naturel, là aussi, la majorité des gens, naturel, bon, oui, c'est donc un droit normal.

Non, non, non, ce n'est pas ça que ça voulait dire. Naturel, ça veut dire qu'il dépend de la nature. La nature de la Terre, c'est de produire.

Donc, pour produire, pour que la Terre puisse produire, il faut donc la cultiver. Si tu ne cultives pas la Terre, tu perds ton droit à la liberté. Pour l'information, John Locke était marchand d'esclaves, c'était ça sa profession.

Déjà, vous voyez déjà le genre de dérive. Voilà. Et puis ensuite, il y a eu la notion, il y a eu Adam Smith, la notion du libéralisme économique.

Libéralisme économique, où là, bon, il faut laisser libre le marché et moyennant quoi, eh bien, moyennant quoi, bon, il y a une furieuse concurrence qui se produit et furieuse concurrence, moyennant quoi, on se retrouve avec des situations de maudit maintenant, on voit ce que ça donne, voilà. Et puis, on s'aperçoit que cette notion même de libéralisme, elle a carrément, je dirais, elle a carrément, je dirais, phagocité même la notion de capitalisme. Si vous prenez, par exemple, la définition du capitalisme, pour beaucoup de gens, l'étymologie du mot capitalisme, c'est, je crois que c'est capita, capita, qui signifie, eh bien non, c'est faux, c'est faux.

L'étymologie du mot capitalisme, c'est capitaliste, la preuve en est, c'est que le mot capitaliste, il provient, il date de l'époque de la Renaissance, entre le capitalisme, qui a été inventé aux alentours du 18e, 19e siècle, capitaliste, donc, fin de la Renaissance, et le mot capital, lui, il provient du début du Moyen Âge. Alors, le capital, oui, effectivement, capita. Pourquoi capita ?

Parce que, bon voilà, tout simplement, le mot capital, le mot capital, c'est une somme d'argent, la somme d'argent, on la, la somme d'argent, bon ben, on l'assimilait à un troupeau, pourquoi un troupeau ? Parce que, tout simplement, on retrouvait dans un troupeau et dans la somme d'argent exactement les mêmes usages, c'est-à-dire, soit on le bouffe, soit on le fait fructifier, soit, c'est-à-dire, on le fait reproduire, soit on l'échange contre autre chose, c'est les trois usages du

capital, donc, on retrouve ça, et puis, le capitaliste, donc, fin du Moyen Âge, ça, ben, ce sont les détenteurs d'une somme d'argent, c'est-à-dire qu'en fait, c'est des premiers banquiers, en fait, c'était des usuriers, et puis, capitalisme, et là, tac, il y a la notion de liberté de marché qui apparaît tout d'un coup, là, au milieu, dans le mot capitalisme, système basé sur la notion de liberté de marché. D'où c'est que ça provient, ça ?

D'où c'est que ça provient ? Ça provient tout simplement du fait que c'est Karl Marx qui avait défini, donc, le mot capitalisme, et que malheureusement, ben, Karl Marx provenait qui s'est introduit, les théories d'Adam Smith qui est, alors, bon, attention, je ne dis pas que Karl Marx a fait exprès, loin de là, non, ce n'est pas ça le problème. Le problème, c'est qu'il était issu de son milieu, et en tant qu'issu de son milieu, ben, il a été formaté, il a été formaté par son milieu, voilà, et vous voyez, parce que le problème, il en est que, le mot capital, à cause de ça, on nous a induits en erreur sur une notion de lutte des classes qui devait absolument exister, le capitalisme et le communisme, alors qu'en fait, non, c'est faux, il n'y a pas de lutte des tâches, il n'y a pas de lutte des classes, pour une raison très simple, c'est que le communisme s'adresse à une communauté d'individus, alors que le capitalisme s'adresse à un individu en particulier, donc, en fait, ce sont deux systèmes qui sont complémentaires, pourquoi les avoir opposés ? Voilà, vous voyez, le genre de défiance qu'il y a, voilà, c'est... Je voulais, je voulais en fait arriver,

[Intervenant 3] (29:09 - 29:57)

c'est-à-dire que, finalement, quand tu parles du libéralisme qui serait contre l'intérêt général, c'est vrai, à partir du moment où le système d'organisation politique au sens d'organisation de la cité qui encadre ce libéralisme, favorise l'accaparement du pouvoir par une minorité qui, effectivement, va vouloir sa liberté à elle, dans sa domination économique, capitaliste ou communautaire, et donc, dans un système représentatif, le libéralisme ne peut pas être compatible avec l'intérêt général, sauf que, dans un principe véritablement démocratique, eh bien, ce libéralisme qui est la volonté individuelle, l'expression de la volonté individuelle, permet, justement, la satisfaction de la majorité, et donc, est dans l'intérêt général. Là où je voulais arriver.

[Intervenant 1] (29:57 - 32:38)

oui et non. Oui, oui et non, oui, dans le sens qu'effectivement, c'est ce qu'il faudrait, justement, c'est ce qu'il faudrait, c'est ce qu'il faudrait y arriver, mais le problème, c'est que l'intérêt général, bon, tout le monde a cette définition de liberté, la liberté s'arrête là où finit, elle s'arrête là où finit, enfin, où finit celle de ton voisin, voilà, celle des autres, voilà, tout à fait, mais le problème, c'est que tout le monde a une définition qui est complètement différente les uns des autres de ce qui nuit aux voisins, et donc, le problème, il est là, le problème, c'est que nous n'avons pas été éduqués dans le monde occidental à avoir un esprit collectif, et tout le problème, il est là, c'est pour ça qu'il faut d'abord passer par une phase éducative relativement intense, qui peut être effectivement, je dirais, réduite, enfin, réduite en temps grâce à un système médiatique et une éducation un petit peu particulière, parce qu'il n'y a pas que, il faut savoir qu'il n'y a pas que les générations, enfin, il n'y a pas que les jeunes qui s'éduquent, les vieux, les vieux peuvent aussi s'éduquer, ça ne pose pas de problème, il y a des gens qui s'informent, il y a des gens qui se... je connais des VIH qui continuent encore à s'éduquer encore de nos jours, donc ça ne pose pas un problème, l'important c'est d'arriver à intéresser les gens et surtout justement à leur faire comprendre cette notion, et malheureusement cette notion n'est pas simple à établir, du moins, elle n'est pas simple dans notre monde occidental,

parce qu'il y a des peuples pour qui justement cette notion je dirais est en fait acquise, notamment les peuples orientaux, on a toujours l'impression que les peuples orientaux ont une... je dirais sont des peuples qui sont je dirais qui ne sont pas aptes à un système démocratique, mais si, justement, ils sont complètement aptes à un système démocratique, par contre ils savent que l'intérêt individuel n'est pas forcément de mise avec l'intérêt collectif, alors je pense qu'en fait ça vient tout simplement de l'histoire de ces peuples, savoir que l'histoire des civilisations commence avec l'agriculture, je pense qu'en fait ça vient justement de là, il faut savoir que la culture du riz ce n'est pas la même, ne demande pas... enfin, demande beaucoup plus de main d'œuvre que la main d'œuvre du blé, que l'agriculture du blé et je pense qu'en fait le problème il est là.

Je vois que Stéphane veut parler, vas-y Stéphane.

[Intervenant 2] (32:39 - 34:17)

Je voulais te poser deux questions qui sont liées alors ce n'est pas pour recentrer le débat du tout, c'est par rapport à... vous êtes une association qui réfléchit sur la constitution, vous vous appelez France Constituante et donc dans le cadre de vos réunions vous passez votre temps à essayer de redéfinir une forme de lexique et là tu viens de nous expliquer à travers moult exemples lexicaux et presque en faisant une explication de textes français et étymologiques, tu nous as beaucoup parlé des nuances économiques et des origines des mots. Est-ce qu'on peut y comprendre que dans votre approche de la constitution que vous essayez de monter et auxquelles vous réfléchissez, il y a une partie d'économie et est-ce que tu peux autrement formuler que l'économie doit faire partie d'une forme de constitution ? Est-ce qu'on doit à un moment donné dans la réflexion de la constituante trouver une forme de garde-fou pour un certain peu d'économie ?

Et deuxième question, dans l'étymologie et dans le sens des mots dont tu parlais, que fais-tu comme différence entre l'instruction et l'éducation ? À un moment donné tu as parlé d'éducation, tu as parlé d'information mais tu n'as jamais employé le mot instruction. Donc j'aurais aimé savoir dans le cadre de vos réflexions, un, quelle est la place de l'économie dans votre constitution ou est-ce qu'elle doit y faire partie ?

Deux, qu'entends-tu dans le mot exactement éducation et pourquoi tu n'emploies pas le mot instruction ?

[Intervenant 1] (34:19 - 36:22)

Je vais d'abord répondre à la première quitte à me faire appeler à la deuxième question, à savoir justement la question de l'économie. Alors la question de l'économie, oui, tout à fait, l'économie, il doit y avoir dans le, il est clair et net qu'il doit y avoir dans la constitution un volet économique. Ça pour nous c'est très, effectivement, c'est très, très important.

Pourquoi ? Et d'ailleurs, ça a été dans le passé de notre constitution de toute façon, mais le problème c'est que ça a été mis de telle façon qu'on ne le voit pas très bien. Je rappelle, par exemple, que dans le, la constitution de la cinquième république, il y a, il y est cité le préambule de la quatrième république et dans le préambule de la quatrième république, il y est clairement dit, alors je vais essayer de le reprendre, je vais essayer de le reprendre, dans le, dans le, enfin, toujours est-il que selon ce préambule, il ne devait pas y avoir, il ne devait pas, une entreprise qui a, qui de facto possédait un, qui possédait de facto un monopole devait, devait

appartenir à la collectivité. Bon, on voit bien que, du coup, du coup, on se demande bien comment se fait-il que pas mal d'entreprises qui ont été des, je dirais, qui ont été des entreprises, comment, comment je dirais-je, comment dirais-je, des entreprises très importantes pour la France ont malheureusement été privatisées.

Je parle entre autres, tout le monde a, tout le monde a comme exemple, évidemment EDF, EDF, il est clair et net, il est clair et net que ça, c'était le genre d'entreprise qu'il fallait absolument protéger. On ne peut pas acquérir de souveraineté si on n'a pas le, si on n'a pas la souveraineté sur l'énergie. De même, je pense que l'agriculture doit être quelque chose de protégée.

Il est clair et net qu'effectivement qu'une entreprise qui se passe, pardon, une, juste un pays qui n'est pas souverain au niveau de, enfin, au niveau de, au niveau de son agriculture ne peut absolument pas survivre. Il est dépendant des autres automatiquement. Mais il y a d'autres entreprises.

[Intervenant 2] (36:22 - 36:44)

Excuse-moi, justement, ça sous-entend que vous pensez à France Constituante qu'il y a une certaine partie sectorielle de l'activité de production ou de l'activité de service qui doit faire partie du bien commun de la nation et qu'elle doit être intégrée au sein de la Constitution afin de les protéger, comme tu dis ?

[Intervenant 1] (36:44 - 37:25)

Tout à fait. Tout à fait. Nous pensons qu'effectivement ça doit être le cas.

Entre autres, tout ce qui est, justement, énergie, tout ce qui est énergie, ça c'est, c'est primordial. Si on veut protéger les citoyens, si les citoyens veulent, il n'y a pas photo, il faut, il faut protéger, il faut protéger, protéger ça. Et de même, si on veut les nourrir, c'est pareil.

Il y a là, il y a quelque chose, il y a quelque chose qui doit faire partie du patrimoine, du patrimoine commun. Il y a autre chose, il y a autre chose également pour protéger, on n'en a pas parlé, on n'en a pas encore parlé, c'est également la monnaie, la définition de la monnaie, bien sûr. Mais je pense que tu vas y venir à un moment donné ou un autre, Stéphane.

[Intervenant 2] (37:26 - 38:34)

Oui, peut-être, certainement, mais pour l'instant, ce n'est pas le problème parce que, ça m'interprète, c'est assez intéressant, c'est-à-dire que partir du principe qu'il y a une monnaie, il y a des secteurs d'activité qui doivent être comme un bien commun et donc, doivent être protégés par des écrits au sein de la Constitution, ça implique aussi à un moment donné de réfléchir qu'est-ce qu'un bien commun ?

Parce que dans ces cas-là, on va, à un moment donné, toucher à quelque chose qu'il y a de plus sensible au sein de notre humanité et parfois, donc, de tous les concepts sociétaux, économiques que nous avons eus, c'est la propriété privée. À partir du moment où on décide que certains secteurs d'activité sont privatisés, alors je suppose que tu peux faire référence à des choses très concrètes comme par exemple les autoroutes qui ont été financées qui aujourd'hui ont été privatisées mais aussi au sol, à la terre, à l'eau, à l'air puisqu'on a encore aujourd'hui que l'air qui ne nous a pas été privatisé et encore un jour ça viendra peut-être. Où est la limite ?

Quelle est la place de la propriété privée ? Est-ce que vous avez été jusqu'au bout de la démarche dans cette protection de secteurs d'activité ou de biens qui devraient être inclus aux biens communs ?

[Intervenant 1] (38:36 - 39:14)

Alors là, non pour l'instant. Justement, nous estimons que là-dessus il faut justement une très profonde réflexion et une profonde réflexion justement à plusieurs. Démocratique, ça c'est clair et net.

Ce n'est pas à nous tous seuls qui devons définir, nous tous seuls la France constituante qui devons définir ce genre de choses. Ça fait partie des projets à mettre en route mais pour l'instant je dirais que ce n'est pas le plus... Je dirais que ce n'est pas la priorité mais néanmoins très exactement si c'est prioritaire mais ce n'est pas je dirais disons qu'il y a des choses plus prioritaires.

[Intervenant 3] (39:18 - 39:38)

Merci Franche. Alors par contre du coup dans l'idée d'avoir une constitution qui soit structurée d'un bloc, ce bloc que vous préparez est quelque chose qui sert de base, de référence pour qu'ensuite il soit affiné, peaufiné par une constitution générale. C'est ça ?

[Intervenant 1] (39:38 - 40:39)

Oui, tout à fait, tout à fait. C'est pour ça que nous on ne parle pas justement d'une constitution. Notre modèle ce n'est pas de construire justement une constitution mais plutôt un canevas de constitution.

Un canevas qui lui serait considéré serait il serait bien stipulé que ce canevas ne serait pas modifiable. Et ce canevas justement c'est justement la définition des mots c'est plus ou moins la définition des mots plus que quelques autres articles qui seraient qui sont là et qui serviraient justement de garde-fous par rapport au reste. Et après c'est justement au peuple à lui-même à faire cette démarche-là.

Et là déjà justement je vais peut-être répondre justement à la deuxième question c'est justement par le biais justement du travail justement de la collectivité sur cette deuxième partie de la constitution qui amènerait justement une forme justement d'éducation justement à la démocratie tout simplement.

[Intervenant 2] (40:41 - 41:10)

Mais donc du coup Comment tu l'articulerais cette comment vous pensez que vous proposeriez éventuellement d'articuler cette forme d'éducation à la citoyenneté constituante ? Par quel biais ? Par quel vecteur ?

Sur quoi vous appuyez éventuellement ? Je répète ma question tout à l'heure pour que tu puisses aller jusqu'au bout de la différence entre l'instruction et l'éducation pour vous.

[Intervenant 1] (41:12 - 43:19)

Oui alors justement tu as vu dans les derniers points justement que vous avez mis on commence déjà à attaquer directement déjà le sujet on passe déjà à l'adaptabilité nous avons marqué adaptabilité constante de la constitution aux situations présentes par le biais des différents hommes voilà et tu as marqué également ah bah non tu ne l'as pas mis tu ne l'as pas mis c'est dommage il y avait le dernier point il y avait le dernier point justement de notre comme quoi on devait

réfléchir comme quoi une réflexion qui devait se faire de manière commune justement aux grands problèmes de l'humanité parce que il faut savoir que la France n'est pas du tout la seule à avoir justement ce genre de problème si tu veux nous ce qu'on souhaiterait c'est que justement notre modèle de constitution soit un modèle qui serait adaptable qui les autres nations puissent s'en inspirer parce que nous portons un principe le je veux dire le le le siècle d'Hubert a commencé en France mais pour nous il n'a pas été terminé il n'a pas fait le job le siècle d'Hubert et bien à mon avis nous avons encore un rôle à jouer là justement voilà et ce serait justement par ce biais là les citoyens pourraient justement se mobiliser pour réfléchir à ce à ce genre de problème voilà et c'est ça justement le biais de l'éducation l'instruction parce que ça en fait partie l'instruction c'est livré à l'école mais l'éducation ça c'est autre chose c'est beaucoup plus général l'éducation peut se faire par exemple au sein des écoles par tout simplement la façon de gérer les clubs dans les écoles ça peut se faire de manière démocratique de même de même la question par exemple bien souvent dans les écoles on emploie du personnel pour faire le nettoyage des classes pour pour les cantines etc mais pourquoi pas gérer ça également faire gérer ça par les élèves c'est le genre de choses le genre d'idées qui peut qui peut parfaitement être qui sont parfaitement envisageables et qui sont un parfait entraînement justement à nos jeunes justement à la démocratie et là on rentre dans le cadre justement de l'éducation

[Intervenant 2] (43:20 - 43:30)

excusez-moi la démocratie en faisant le ménage des classes j'ai pas j'ai pas compris le raccourci il y a quelque chose qui a dû m'échapper je vais prendre

[Intervenant 1] (43:30 - 44:29)

l'exemple je vais prendre l'exemple des clubs parce qu'effectivement avec les clubs avec les clubs c'est beaucoup plus précis les clubs ils ont besoin les clubs dans les écoles ils ont besoin d'un budget les budgets en général sont fournis par des petites fêtes qu'on fait les kermesses etc toc on confie au lieu de confier ça à des professeurs qui vont distribuer on confie ça carrément aux élèves eux-mêmes aux élèves eux-mêmes ils peuvent très bien nommer ils peuvent très bien par eux-mêmes nommer un conseil un président un président de l'école un président de l'école qui va faire la distribution des la distribution des la distribution des finances qui ont été récoltées le partage des finances entre les différents clubs voilà le genre de choses qui peuvent être qui peuvent être faites et contre le système de ménage c'est pareil le système de ménage ben voilà par un système de vote qui va faire le ménage à la fin de la classe des choses comme ça c'est des trucs tout cons c'est des gestes qui sont tout bêtes mais vous voyez ça commence là voilà

[Intervenant 3] (44:31 - 45:43)

merci Fanch alors je vais me permettre une petite interrogation aux auditeurs est-ce qu'il y en a qui souhaiteraient monter et si c'est le cas est-ce que vous arrivez à demander à monter parce que j'ai l'impression j'ai des MP qui me laissent d'imitative par rapport à cela si des personnes souhaitent monter vous pouvez me faire un petit signe avec le pouce en l'air ça me permettrait déjà de le percevoir et si c'est le cas de vous faire monter pour voir si vous avez un souci ou pas la semaine dernière on a eu un problème au niveau des réglages et donc on a eu un ajustement qui peut-être est trop strict Malik du coup est-ce que tu m'entends et tu es en mesure de demander la parole ou pas du tout un pouce en haut si tu as la capacité de demander à intervenir ou pouce en bas si tu ne peux pas demander à intervenir je vais te faire monter c'est le plus simple excusez-moi pour les autres on

va attendre voir si Malik arrive à monter ou est-ce qu'on aurait encore un bug ça arrive parfois on a Malik qui arrive et je vais lui demander tout de suite déjà salut Malik bienvenue à toi est-ce que tu avais la capacité de demander la parole parce que j'ai l'impression

[Intervenant 8] (45:43 - 45:55)

que ce n'était pas le cas oui bonsoir bonsoir tout le monde j'avais je pouvais demander la parole je ne l'ai pas fait mais je n'ai pas de problème c'était la première fois que je demandais j'ai été aussitôt entretenu

[Intervenant 3] (45:55 - 46:02)

donc c'est bon ce n'était pas un problème de bug comme on peut en avoir parfois du coup tu voulais intervenir c'est bien ça

[Intervenant 8] (46:04 - 46:10)

oui je voulais intervenir oui oui mais après je ne sais pas comment vous comment vous organisez le space je pensais que c'était bon je vois que c'est

[Intervenant 3] (46:10 - 46:11)

la même idée

[Intervenant 8] (46:11 - 47:46)

donc en règle générale il y a une phase où il exprime ce qu'il sait ce qu'il veut être quel est le sens de son mouvement de l'organisation puis après on puisse se monter pour discuter un peu donc je ne sais pas je ne sais pas comment ok très bien alors moi je voulais intervenir évidemment c'est individuel sur le projet démocratique la constituante j'ai été voir tu as mis un lien dans la bulle concernant le projet avec tout un tas de considérants tout un tas de rappels légaux et puis j'ai vu alors moi la question bon la question démocratique c'est une question qui m'intéresse la question que j'ai envie de poser je la pose à vous tous votre invité prioritairement mais dans la question démocratique comment est-ce que vous entendez la défendre la démocratie je m'explique est-ce qu'au nom d'une démocratie la démocratie peut-elle mettre au pouvoir un parti un mouvement un individu qui tuerait la démocratie et par conséquent est-ce que nous pouvons interdire une liberté pour justement défendre cette démocratie voilà moi il y a quelque chose qui m'intéresse c'est que est-ce que vous êtes dans la démocratie absolue quand il y a même le pire pour arriver qui pourrait justement tuer la démocratie au nom justement de cette démocratie ou alors vous entendez la défendre et dans ces cas-là la défense est absolue et vous entendez justement interdire des libertés pour quelque chose qui lui est supérieur c'est-à-dire la démocratie

[Intervenant 3] (47:46 - 47:51)

voilà je vous rends la parole merci beaucoup Malik pour la question très intéressante on va écouter Fonch te répondre justement

[Intervenant 1] (47:52 - 50:32)

oui tout à fait alors là justement on va attaquer peut-être le deuxième volet non le troisième le troisième volet la définition des trois grands pouvoirs dans une démocratie il y a effectivement trois pouvoirs alors là aussi j'ai entendu plusieurs fois que dans une démocratie directe il n'y a que les pouvoirs législatifs qui comptent non non non là je crois qu'il y a une confusion qui est faite entre ce qu'on appelle le pouvoir et l'autorité qui exerce le pouvoir et effectivement en France il

n'y a jamais eu qu'une seule autorité et cette autorité possède les trois pouvoirs alors ce qui fait qu'effectivement il est absolument impossible de faire cette différence-là non non non dans une véritable démocratie il y a effectivement trois grands pouvoirs le pouvoir législatif c'est-à-dire le pouvoir qui légifère le pouvoir exécutif celui qui exécute les législations qui est créée donc par le législatif et le pouvoir judiciaire le pouvoir judiciaire qui lui juge ben selon c'est-à-dire et ces trois autorités doivent être indépendantes et c'est là tout le problème justement de notre démocratie enfin démocratie entre guillemets actuelle c'est que justement il n'y a pas séparation entre ces trois pouvoirs et il importe que dans le judiciaire que le judiciaire ça soit justement le peuple et le peuple là je prends dans le sens dans le sens propre du terme pour bien montrer justement que le sens que j'ai employé au tout début que j'ai défini tout à l'heure et c'est justement le peuple qui doit détenir ce judiciaire alors attention je m'entends détenir ça ne veut pas dire l'exercer détenir ça veut dire que c'est lui qui nomme les juges ce n'est pas du tout la même chose il faut effectivement que ce soit des juges qui jugent il ne faut pas que ce soit le peuple sinon on retournerait effectivement on retourne effectivement à l'époque du tribunal populaire ce n'était pas spécialement ce qui se faisait de mieux quand même mais en revanche il peut parfaitement être apte à nommer les juges et ça ce n'est pas la même chose et non seulement à nommer les juges mais également à intervenir à faire intervenir le juge en cas justement d'abus en cas d'abus il est clair et net que par exemple dans notre il y a un truc qui me fait bondir actuellement dans notre système actuel c'est le coup de l'immunité parlementaire non non pour moi un parlementaire que ce soit un député un sénateur même un président même le président de la république il ne doit pas y avoir immunité le gars il a fait quelque chose qui contredit qui contredit la loi ou la constitution ben claque non craque boum tu es dedans mon gars et puis c'est tout voilà

[Intervenant 3] (50:33 - 50:34)
je me permets

[Intervenant 1] (50:34 - 50:35)
de te couper

[Intervenant 3] (50:36 - 51:35)
parce que je pense que la question de Malik que je connais un petit peu pour avoir beaucoup débattu et échangé avec lui je pense que ce n'était pas celle-ci toi en fait tu parles de la séparation des pouvoirs qui permet un équilibre démocratique au sein d'une constitution correctement rédigée et appliquée surtout mais je crois que la question de Malik et il me corrigera si je me trompe sa question c'est quel peut être le type de garde fou qui éviterait la tyrannie de la majorité ça veut dire quoi ? ça veut dire que le peuple la population les citoyens dans leur grande majorité décident d'être un oppresseur décident finalement par exemple de mettre à la tête de la nation un dictateur pour x raisons est-ce qu'il existe ça c'est un exemple parmi bien d'autres Malik je sais qu'il a d'autres exemples mais j'ai pris volonté est-ce que dans ta réflexion tu as imaginé un garde fou pour éviter cela ou alors ce n'est pas le cas parce que c'est le principe même de la démocratie que d'accepter la souveraineté du peuple de la population et des citoyens ?

[Intervenant 1] (51:35 - 52:10)
Ah non non non il y a le garde fou et justement le garde fou c'est justement le pouvoir judiciaire le pouvoir judiciaire et c'est bien pour ça que j'ai parlé justement que j'ai parlé d'un président qui contredit j'ai bien précisé qu'il contredit la loi ou la

constitution la constitution si dans la constitution il est clairement défini il y a certaines choses qui sont clairement définies à partir de ce moment-là on peut parfaitement utiliser la loi contre ce genre de choses pour moi c'est très clair voilà c'est ça le garde fou

[Intervenant 3] (52:10 - 52:32)

Mais en fait pour encore une fois aller un peu en profondeur je suis désolé d'insister c'est que si le législateur si le pouvoir législatif définit une loi qui instaure une rupture du principe démocratique finalement qu'est-ce qui peut l'empêcher ?

[Intervenant 1] (52:32 - 53:07)

Excusez-moi j'ai encore eu le doigt trop gros alors tout simplement ce qui peut l'empêcher c'est très simple si tu mets dans la constitution que le principe du référendum est prioritaire sur le principe justement sur le principe de la législation et bien à partir de ce moment-là le peuple peut se saisir justement du référendum pour stopper une procédure justement qui est qui serait à l'encontre du peuple et là justement on arrive justement à un autre volet que vous avez eu du voir également dans le Nord c'est surveillance totale du gouvernement par le peuple c'est en fait

[Intervenant 8] (53:07 - 53:37)

un endezà Si je peux me permettre je vais poser la question autrement et je vais être très factuel pardonnez-moi regardez dans votre démocratie dans votre modèle de démocratie ou en tout cas quand la constituante sera rassemblée pour élaborer une constitution est-ce qu'au nom d'une démocratie les individus le peuple pourraient voter pour un dirigeant comme Hitler par exemple est-ce que la démocratie serait absolue ou alors il y aura des garde-fou justement un gars comme Hitler d'arriver au pouvoir voilà c'est très concret

[Intervenant 1] (53:39 - 54:07)

Alors ça justement il faudra effectivement réfléchir à ce problème mais si tu mets dans la déconstitution les principes justement qui définissent justement qui définissent la démocratie telle que nous nous l'entendons à savoir justement une démocratie d'abord une démocratie justement populaire qui est prioritaire sur la démocratie représentative à partir de ce moment-là le gars s'il arrive on peut l'enlever très vite voilà c'est aussi simple que ça

[Intervenant 2] (54:08 - 54:40)

Merci Pour compléter excusez-moi pour compléter la demande de Malik parce que je voudrais comprendre enfin je crois avoir compris mais c'est vrai que c'était pas très clair dès le départ chez France Constituante vous travaillez donc à la réflexion d'une constitution avec un vote constitution mais qui s'inscrit dans une gouvernance représentative on est bien d'accord mais cette gouvernance représentative aurait des gardes fous qui seraient le peuple par le biais du référendum on est bien d'accord est-ce que j'ai bien compris c'est ça ?

[Intervenant 1] (54:40 - 55:12)

Alors oui et non oui dans le sens que effectivement le peuple s'il le veut il a s'il le veut il peut laisser il peut effectivement laisser le système représentatif mais non dans le sens où dans la démocratie dans la constitution serait inscrit justement le principe référendaire comme étant la priorité par rapport justement au par rapport justement au législatif Mais qui enclenche le référendum ? Je l'explique qui définit la question ? Je vais donner un exemple par exemple

[Intervenant 2] (55:12 - 56:13)

nous avons un exemple très simple Attends on a un auditeur Malik en l'occurrence qui a posé une question très précise qui est un peu caricaturale mais qui a le mérite d'exister comment concrètement au sein de vos réflexions de France Constituante encore une fois à chaque fois qu'on a quelqu'un qui nous présente un modèle on essaye de progresser tout simplement il n'y a pas d'attaque là-dedans mais essaye de nous expliquer concrètement en répondant simplement à la question de Malik comment dans cette constituante qui gère donc une gouvernance représentative les garde-fous populaires des citoyens pourraient s'actionner et empêcher donc pour répondre à la question certes un peu caricaturale mais qui a le mérite d'exister et qui n'est pas si bête que ça en fin de compte bien au contraire comment on peut arriver à contrer en fin de compte la levée d'un homme ou d'une femme qui prendrait le pouvoir avec une conséquence des abus de pouvoir comment vous faites au sein de la constituante sur laquelle vous réfléchissez ?

[Intervenant 1] (56:13 - 58:17)

Alors tu as bien vu dans le Valais que nous avons un volet surveillance totale du gouvernement par le peuple comment s'effectue cette surveillance ? C'est très simple il y a on met entre le peuple et ce qu'on appelle le gouvernement en règle générale le gouvernement c'est à dire en fait je dirais plutôt entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif je dirais plutôt un troisième larron le troisième larron c'est tout simplement un organisme un organisme qui est constitué de gens qui sont tirés au sort selon le principe effectivement d'Etienne Chouard et le peuple pourrait faire intervenir justement ce troisième larron justement pour obliger le pouvoir judiciaire à intervenir en cas de dérive c'est aussi simple que ça alors il aurait la possibilité ce troisième larron soit justement de faire intervenir le pouvoir judiciaire et donc juger celui qui justement a le coupable enfin celui qui essaierait justement d'imposer une forme de dictature soit il aurait la possibilité soit il aurait tout simplement la possibilité d'invoquer justement un référendum un référendum de suite pour demander un avis du peuple sur une question bien pressible je vais prendre par exemple l'exemple de la retraite personne je suppose ici présente était d'accord avec le programme de la retraite que nous a si gentiment concocté Macron je présume bon et bien c'est très simple avec dans notre système qu'est-ce qui serait passé et bien c'est tout simplement le peuple aurait fait intervenir cet organisme qu'on a appelé le conseil le je ne me rappelle plus le nom qu'on lui avait donné conseil populaire il me semble bon peu importe le nom il y a un nom très précis mais bon le il pourrait le faire intervenir pour demander attention là le peuple exige un référendum sur cette question là voilà par exemple

[Intervenant 3] (58:17 - 58:46)

bon je pense qu'on y reviendra parce que Malik a levé la main et le connaissant et sachant surtout de quoi je pense il parle on n'est pas totalement sur la réponse à sa question mais on y reviendra parce qu'il y a du monde qui attend pour parler il y a Corto qui est monté ensuite on aura démocratie directe et AN citoyenne Corto bonsoir à toi on t'écoute pour ta question à Franche allô allô Corto tu nous entends tu es là bon 3 2 1 allez démocratie directe c'est à toi on t'écoute bonsoir

[Intervenant 5] (58:47 - 1:00:05)

bonsoir à tous bonsoir Franche alors je vais être peut-être un petit peu hors sujet mais c'est pour revenir un petit peu en arrière sur ce qui a été dit précédemment

déjà je suis sur un point d'accord avant de poser une question sur un sujet sur lequel je suis pas d'accord donc le point d'accord c'est sur l'idée que la constitution doit être d'un je suis parfaitement d'accord avec cette idée puisque pour moi elle doit être cohérente donc c'est plus simple d'avoir une cohérence dans un bloc après écrite en plusieurs temps long c'est une autre question mais en tout cas elle doit rester dans le même bloc après pour l'objection que j'avais à faire c'était par rapport au fait que tu disais Franche tout à l'heure qu'il fallait des juristes pour écrire la constitution alors sur ce point honnêtement je suis pas d'accord car pour moi la constitution c'est du bon sens c'est des règles de famille et ça nécessite simplicité compréhension du maximum de citoyens et à partir du moment où c'est du bon sens on n'a pas besoin qu'on lit même la constitution actuelle même si c'est pas celle d'une démocratie en tout cas elle est quand même simple à comprendre et il n'y a pas besoin d'être juriste pour comprendre la plupart des articles de la constitution actuelle je sais pas ce que c'était mon objection qu'est-ce que t'as à dire par rapport à ça ou fait qu'il faille pour toi un juriste ?

[Intervenant 1] (1:00:07 - 1:02:30)

Je pense qu'il faut des juristes justement pour éviter d'avoir ce qu'on a actuellement dans notre constitution des articles qui sont complètement je dirais qui sont qui se contredisent les uns les autres si tu vois par exemple l'article si je m'abuse on a un article 3 qui définit le référendum comme étant une des modes d'expression du peuple mais tu as un petit peu plus loin dans la constitution l'article 11 qui détruit justement complètement cette idée d'utilisation du référendum puisque en définitive l'article 11 définit que c'est le président qui a le pouvoir de lancer le référendum bon moi je veux bien on définit le président comme étant le représentant du peuple mais non on voit bien que tel n'est pas le cas tel n'est pas le cas Macron il n'est pas représentant du peuple il n'est même pas d'ailleurs représentant de son parti je rappelle que Macron a été élu sans parti politique à l'origine bon voilà et puis en fait on parle de Macron mais on peut parler aussi bien des autres donc pour moi si tu veux le fait qu'il y ait un juriste un juriste est important le juriste est important dans le sens où pour moi une constitution doit un texte de loi il faut savoir qu'il y a deux textes il y a deux formes de constitution il y a ce qu'on appelle une constitution souple qui sont effectivement une constitution souple c'est comme tu dis c'est des règles des règles de bon sens etc bon et puis il y a ce qu'on appelle les constitutions rigides la question s'est posée effectivement en Seine-France au départ est-ce qu'il faut une constitution souple une constitution rigide alors oui effectivement une constitution souple ça aurait été pas mal mais on a été tellement trahis par nos hommes politiques que non non maintenant on ne peut plus se permettre on ne peut plus se permettre maintenant il faut il faut que des règles qui soient précises il faut que il faut que l'homme politique enfin que le le politocarde comme je l'appelle il comprenne parfaitement que attention là tu es sur surveillance mon gars tu es notre VRP nous c'est comme ça dans le sens représentant et non pas dans le sens représentant c'est-à-dire que tu remplaces tu remplaces la voix et justement pour éviter ces formes de dérive malheureusement il faut que le texte soit écrit de manière très précise de manière très juridique de manière voilà c'est pour ça que je pense que que des juristes sont nécessaires bon voilà

[Intervenant 2] (1:02:30 - 1:03:11)

alors les juristes excuse-moi mais alors les juristes oui pardon les juristes nécessaires mais à quel niveau à titre de de coordination à titre de conseil à titre de de décision de rédaction rédaction quel est le rôle dans la constituante en règle générale donc de tout sachant entre guillemets et de tous ces experts quel que

soit le secteur des activités que tu appelles et je pense que c'est tout à fait légitime de TE à ce qu'ils animent le débat et qu'ils en fassent partie mais jusqu'à quel stade reprend un pouvoir tu parlais tout à l'heure des pouvoirs dans ce cas de figure très précise dont tu viens de parler ces juristes quels sont leurs objectifs dans votre modèle

[Intervenant 1] (1:03:11 - 1:04:01)

alors je crois qu'effectivement il ne doit y avoir il ne doit y avoir qu'un rôle de rédaction pour moi c'est très clair c'est le peuple effectivement qui doit définir justement ce que disait démocratie directe les règles de bonne famille et puis les règles de bonne famille elles sont écrites par des juristes et bien entendu il faut une vérification derrière c'est évident parce que justement si c'est là le problème c'est qu'avec nos juristes si les juristes eux-mêmes sont phagocytés par un pouvoir politique effectivement et qu'on leur demande conseil là effectivement il peut y avoir problème enfin bon il existe quand même des juristes il existe quand même des juristes qui sont qui sont relés bien je dirais qui sont neutres quoi mais néanmoins bon d'un travail de rédaction là c'est plus du tout pareil

[Intervenant 3] (1:04:03 - 1:04:23)

Merci François à faire tourner la parole à Anne Citoyenne et puis on reviendra sur cette question éventuellement de rédaction par le biais de juristes parce que ça peut poser effectivement des questionnements quant à la lecture de ce qui est écrit et de son interprétation d'un point de vue purement juridique en fait Anne on t'écoute

[Intervenant 10] (1:04:23 - 1:06:41)

Oui bonsoir à tous alors moi ce qui voilà ce qui me là ce qui vient de me choquer c'est plutôt parce qu'en fait là on dit qu'on est pour la plupart on dit qu'on n'est pas en démocratie ici a priori là je pense que pas mal le disent mais là ce que tu viens de dire en fait c'est que la Constitution serait faite par des gens qui sont issus du peuple mais que le peuple n'est pas vraiment intervenu dedans elle sera juste en fait là si je comprends bien pour mettre un bulletin dans l'ordre pour un haut référendum ce qui pose un petit souci en fait c'est-à-dire qu'en fait c'est ce qui s'est passé en 1958 c'est notre Constitution actuelle elle s'est passée comme ça c'est-à-dire que tout simplement le peuple on lui a dit bon est-ce que vous êtes d'accord avec ce qui a été mis ou pas et puis le peuple il a dit bon c'est peut-être mieux que l'ancienne donc ils ont mis mais ça ne veut pas dire que c'est ça que veut le peuple en fait donc la démocratie là-dedans on va dire la démocratie en tant que telle j'arrive pas à la voir comment tu le définis en tout cas si la Constitution n'est pas rédigée par le peuple et pour moi c'est en fait pour moi la Constitution c'est la base principale d'une démocratie c'est-à-dire que si le pouvoir le plus haut d'un pays n'est pas fait par son propre peuple pour moi on ne peut pas dire qu'on est en démocratie et du coup vient la question de ce que tu définis du coup est-ce vraiment est-ce une démocratie ou est-ce plus un système représentatif plus démocratique parce que moi comment je l'entends je l'entends plus comme ça c'est-à-dire que c'est plus un système représentatif qui est un petit peu plus démocratique qu'on a actuellement mais c'est pas un système démocratique en tant que pur et dur parce que pour moi un système démocratique pur et dur c'est que la Constitution soit rédigée par son propre peuple après qu'il y ait des représentants ou pas derrière des législatives etc. ça n'importe pas mais que le peuple en fait rédige sa propre Constitution pour moi me paraît important et pour moi aussi

[Intervenant 1] (1:06:41 - 1:08:28)

et pour moi aussi ça change je suis tout à fait d'accord là-dessus j'ai bien précisé au tout début de mon discours que j'ai bien précisé au tout début de mon discours que la démocratie avant tout c'était justement le dialogue et c'est justement à ça et alors ça justement ça c'est très important il faut bien préciser effectivement tout référendum doit être préalablement au préalable doit être précédé effectivement d'une discussion d'un débat contradictoire et d'un vrai débat contradictoire et ça c'est exact ça ça reste effectivement à mettre encore en place mais effectivement le débat contradictoire est d'une énorme importance avant un référendum sachant qu'effectivement un référendum en général quand on fait un référendum en général ben ça se fait pas on fait pas tiens aujourd'hui on va faire un référendum tac non c'est pas comme ça que ça se passe non non pas du tout on prévoit le référendum au moins 6 mois 6 mois l'avance et ben les 6 mois précédents ben il doit y avoir une discussion ça c'est très clair c'est évident et c'est là justement que le contrôle justement je dirais pas le contrôle mais quoi que si il faut parler de contrôle à ce niveau là le contrôle justement de la je dirais de l'équilibre au sein des médias est important parce qu'il est un fait qu'effectivement les médias ont une fâcheuse tendance à présenter ce qu'ils en ont non non il faut vraiment un débat contradictoire ça je suis totalement totalement d'accord totalement d'accord avec ça ça c'est c'est évident moi je m'endors j'ai bien dit j'ai bien dit les juristes je parlais de juristes tout à l'heure mais les juristes il est clair que les juristes ils travaillent pour le peuple ils travaillent pas pour pour les élus

[Intervenant 3] (1:08:29 - 1:09:52)

soyons très clairs mais du coup alors parce que et avant de repasser la main à Malik qui va sûrement repréciser les propos de tout à l'heure mais il y a plusieurs choses dans ce qui est dans ce qui vient d'être dit premièrement on a abordé la question du quatrième pouvoir celui des médias de la presse et des journalistes comment faire en sorte que celui-ci soit véritablement au service de la population des citoyens du peuple et de la nation et non pas au service de quelques oligarques qui se seraient accaparer cet outil pour en faire un outil de domination ensuite dans l'idée de référendum il y a cette consultation cet échange ces débats ils ont hésité même si le dernier référendum à 2005 on avait eu justement beaucoup d'échanges sur le oui ou le non donc finalement quand on reprend ce qui a été dit depuis le début de ce space et que votre proposition c'est de proposer un canevas qui lui est fixe et ne peut pas être changé et que c'est à l'intérieur de ce canevas que les citoyens vont pouvoir être constituants faire passer le fil de ce qu'ils souhaitent établir comme constitution la question qui est la mienne c'est finalement sur quelle ligne à part la séparation des trois pouvoirs que tu as exprimé tout à l'heure sur quel grand principe il y a une différenciation avec la république et la cinquième que nous vivons aujourd'hui

[Intervenant 1] (1:09:55 - 1:10:46)

alors attends là j'ai pas tout à fait bien compris j'ai pas tout à fait bien compris ah oui entre notre république si tu veux et la cinquième la cinquième que nous vivons aujourd'hui tu veux dire la différence la différence elle tient tout simplement dans le fait que à la tête déjà nos hommes politiques enfin ceux qui sont à la tête de l' gouvernement ne détiennent pas tous les pouvoirs donc il y a possibilité il y a possibilité donc il y a possibilité donc de les contrecarrer à ce sujet et comment on place justement cette idée de référendum en priorité par rapport justement au pouvoir législatif et bien à partir de ce moment-là il est possible de contrecarrer toute action qui serait faite que le peuple ne souhaiterait pas tout simplement

[Intervenant 3] (1:10:46 - 1:11:41)

alors pour ce soir parce que pour moi je vais être honnête pour moi c'est pas encore clair et limpide que je comprenne bien on a ces trois pouvoirs on met de côté le quatrième le pouvoir des médias on va aborder les trois pouvoirs on a un pouvoir exécutif ok donc il est élu c'est des représentants au sens comme tu l'as dit de VRP ou d'avocats qui ne sont là que pour exprimer la volonté souveraine du peuple comment s'exerce la séparation du pouvoir sur le principe législatif et sur le principe juridique techniquement qui est responsable non plus de l'autorité judiciaire mais du pouvoir judiciaire qui est responsable du pouvoir législatif comment est-ce qu'il s'organise existe-t-il toujours des partis politiques qui peuvent du coup se fédérer et être dans une soumission de partis à l'exécutif encore le problème du micro qui va revenir Franch le micro est éteint

[Intervenant 1] (1:11:42 - 1:14:09)

excusez-moi excusez-moi j'ai éteint le micro au lieu de l'évoluer voilà alors ça je disais que justement c'est une question qui à mon avis est à définir de manière décontractive moi pour ma part je pense qu'effectivement déjà la séparation entre le législatif et l'exécutif pour moi elle est très simple elle est très claire elle est évidente c'est déjà le président il n'a pas le droit de dissoudre l'assemblée nationale déjà d'entraîner le jeu ça c'est le premier point il arrive au pouvoir et il trouve l'assemblée nationale telle qu'elle est il doit se la coltiner point barre c'est aussi simple que ça et il n'est vraiment que l'exécutif enfin il est vraiment si vous voulez si tu veux le gouvernement c'est vraiment que l'exécutif voilà et c'est le législatif c'est à dire hors de question d'avoir un ministre qui définissent les lois non non les lois sont définies au niveau du législatif c'est à dire au niveau des députés et peut-être du sénat bon bien sûr il faudra arranger alors justement la question est encore à l'étude la question est encore à l'étude moi pour ma part c'est bien pour ma part ce n'est pas c'est encore une question qui est à l'étude au sein de France Instituante il y en a certains qui veulent le supprimer d'autres qui veulent le garder moi je suis pour une épuration il y a beaucoup trop de monde dedans mais bon je n'ai pas encore réussi si tu veux à bien définir le rôle le rôle réel qui existe entre l'Assemblée nationale et le Sénat si ce n'est que j'ai envie de dire que le Sénat regardez la loi du côté de la collectivité publique bon la collectivité publique c'est quand même important donc il faut voir il faut voir c'est à étudier mais néanmoins ça c'est clair et net il faut épurer hors de question la cantine du Sénat il y a un petit peu trop de monde un petit peu trop de monde qui la fréquente si tu vois ce que je veux dire bon donc et même d'ailleurs au niveau de l'Assemblée nationale je trouve qu'il y a aussi 577 577 577 bonhommes ça fait peut-être un petit peu beaucoup voilà députés ça fait peut-être un petit peu beaucoup peut-être qu'on n'a pas besoin de tout ce monde ça permettrait de faire des économies ça serait quand même pas plus mal voilà ça c'est ça c'est le Grand Brésil et puis la pouvoir judiciaire et bien le pouvoir judiciaire c'est très simple j'ai parlé tout à l'heure d'une assemblée d'une assemblée citoyenne voilà je cherchais le nom l'Assemblée citoyenne de gens qui sont tirés au sort et bien c'est eux qui détiendraient et qui nommeraient justement ce pouvoir judiciaire qui cette autorité judiciaire je dirais voilà qui nommerait c'est-à-dire que

[Intervenant 3] (1:14:09 - 1:14:12)

ce sont des personnes tirées au sort qui vont nommer les magistrats

[Intervenant 1] (1:14:12 - 1:14:32)

exactement exactement après reste à savoir de quelle façon ils vont nommer qui

ça reste encore à définir mais pour nous c'est très clair c'est eux qui doivent détenir justement les clés de ce pouvoir judiciaire puisque c'est ce pouvoir judiciaire en définitive qui permet d'arriver progressivement à une démocratie directe telle que nous nous l'envisageons

[Intervenant 3] (1:14:33 - 1:15:16)

d'accord mais là on va rentrer dans du technique mais la question de la nomination de magistrats se fait sur la connaissance de ces magistrats ou la connaissance de leur bilan en quelque sorte pour faire très simple quand on prend les Etats-Unis avec l'élection des procureurs l'élection en fait se fait sur la base d'un programme en quelque sorte et surtout d'un bilan si on est là par une assemblée citoyenne tirée au sort on peut la former au principe législatif la former à la connaissance des magistrats c'est peut-être enfin je sais pas c'est quelque chose peut-être encore qui est en cours de réflexion ou c'est quelque chose qui est clair et précis dans votre lignée

[Intervenant 1] (1:15:19 - 1:15:35)

décidément pour l'instant c'est encore en cours de réflexion là-dessus je dirais que voilà mais pour nous c'est très clair le pouvoir judiciaire le pouvoir judiciaire c'est clair et net il ne doit pas dépendre du législatif et de l'exécutif il faut l'autonomiser oui il faut l'autonomiser tout à fait parce que c'est lui

[Intervenant 3] (1:15:35 - 1:15:35)

qui va juger

[Intervenant 1] (1:15:35 - 1:15:36)

les deux autres pouvoirs

[Intervenant 3] (1:15:37 - 1:17:14)

on va repasser la parole à Malik de façon à ce qu'on puisse revenir sur l'échange dernier qu'il va préciser encore une fois sur cette question de garde-fou et moi je vais mettre vraiment les pieds dans le plat même si on demande à ce que l'isthme religieux ne soit pas abordé parce que ce n'est pas le but de ces spaces je vais volontairement faire une petite entorse à cela pour bien imaginer ce que je pense être la réflexion de Malik pour encore une fois préciser dans un système imaginons que la population à travers la chambre citoyenne le conseil citoyen j'ai oublié le nom précis que tu lui en donnes imaginons que soit proposé un référendum sur la proposition de ce citoyen sur l'idée que soit soit pour des questions de population d'évolution de la population soit est demandé à voter sur l'interdiction d'une religion soit au contraire est demandé à voter sur l'application d'un précepte absolu d'une religion pour faire simple on va prendre un prisme encore une fois très direct soit un groupe propose le référendum et qui serait accepté sur l'interdiction d'une religion soit au contraire le référendum est proposé et accepté sur le fait qu'une religion devienne la législation ça ça peut être considéré comme quelque chose qui finalement n'est plus respectueux du principe démocratique je pense que c'est en cela que voulait aborder la question Malik de ce principe de garde fou est-ce que c'est quelque chose qui a été réfléchi et Malik je vais te laisser aller au bout de ce questionnement si tu veux reprendre la main on va laisser Malik couvrir son micro lui aussi il a des gros doigts oui merci non mais je voulais

[Intervenant 8] (1:17:15 - 1:17:17)

non non t'inquiète pas j'ai pas des gros doigts

[Intervenant 3] (1:17:17 - 1:17:18)
t'es pas un travailleur

[Intervenant 8] (1:17:19 - 1:20:06)

si tu non je suis pas un travailleur mais pourquoi pas non juste d'abord la démocratie je pense que c'est une notion importante qui est bien évidemment galvaudée et donc de mon point de vue il faudrait redéfinir les contours moi je considère la démocratie comme la souveraineté populaire donc la souveraineté du peuple donc je ne comprends pas comment lorsque le peuple vit il y aurait des gens qui pourraient la censurer quand bien même ils seraient des juges ou une armada de juristes etc pareil la notion de pouvoir les contre-pouvoirs les deuxièmes troisième quatrième pouvoir qu'ils seraient législatifs judiciaires médiatiques je ne vois pas en quoi ils se constitueraient en eux en lui pardon en eux même un contre-pouvoir sachant que de mon point de vue doit être l'outil du seul pouvoir c'est à dire le pouvoir populaire je ne comprends pas comment est-ce que le peuple peut être obéré dans sa volonté de souveraineté par des pouvoirs qui pourraient lui être opposables et donc le censurer la question moi qui m'intéresse c'est encore une fois la démocratie doit être un substrat un mantra et donc il faut que ceux qui prétendent la défendre ou en tout cas la diriger ne puissent pas la détruire et par conséquent moi ce qui m'intéresse c'est le socle de valeurs communes moi ce qui m'intéresse c'est le droit ou les libertés essentielles universelles inaliénables dont de mon point de vue la liberté de culte en est une et d'autres aussi la liberté d'expression par conséquent est-ce que vous avez envisagé des droits des libertés qui seraient inaliénables peu importe qui dirigerait le pays d'accord et dans ce cas-là quelles sont-elles ces libres-là et si elles existent comment est-ce que encore une fois vous pouvez élaborer un contrôle pour qu'une personne au nom d'une démocratie absolue viendrait à les abroger vous comprenez moi ce qui m'intéresse encore une fois c'est le comment est-ce qu'on construit et comment est-ce qu'on fait vivre ce commun-là avec des disparités avec des particularités avec des identités et comment est-ce qu'on arrive à harmoniser tout ça dans une démocratie parce que là on voit très bien aujourd'hui qu'il y a des fractures des libertés et des français qui dans leur particularité j'ai l'impression n'arrivent pas à être réconciliables en tout cas ils sont irréconciliables donc comment est-ce que vous faites vivre comment est-ce que vous faites naître ça et comment est-ce que vous le... sachant que la démocratie de mon point de vue comme dirait d'ailleurs Rousseau ça donne l'impression que la démocratie n'est pas humaine vous comprenez et donc comment encore une fois j'ai l'impression que c'est une espèce d'objectif inatteignable de mon point de vue mais après pourquoi pas c'est la question pour moi qui m'intéresse le plus voilà
Merci Malik Fanch vas-y je t'en prie

[Intervenant 1] (1:20:06 - 1:20:50)

En fait la question rejoint la question rejoint celle de démocratie en fait oui effectivement tu as tout à fait raison il y a effectivement des droits inatteignables comme tu dis qui doivent être mis et qui doivent être inscrits dans la constitution ça c'est un fait et qui doivent être inscrits justement dans le GANEVA c'est à dire dans la partie non modifiable alors par contre là dessus effectivement on sait que ces droits existent au sein de France constituante mais nous ne considérons pas encore suffisamment nombreux justement pour arriver à les définir complètement mais il est clair et net que c'est par ça qu'il faut commencer effectivement définir justement ces droits et les inscrire effectivement et ça c'est dans la deuxième partie c'est immédiatement après le glossaire immédiatement après le glossaire effectivement ces droits doivent être inscrits

[Intervenant 3] (1:20:50 - 1:20:57)

Merci Fanch on a Phil Comte qui nous a rejoint et qui va poser une question à Fanch

[Intervenant 7] (1:20:58 - 1:25:41)

Bonsoir à tous alors j'arrive un peu à la fumer les cierges j'étais occupé avant et bien c'est un peu pour reprendre la question de Malik Yelian avec laquelle je suis d'ailleurs très souvent d'accord c'est que quand vous parlez de droits inaliénables constitutionnels est-ce que ce n'est pas limité au bout du compte la souveraineté populaire ? Je prends un exemple on peut très bien considérer pour des grands principes que la peine de mort est abolie mais la souveraineté populaire peut décider de rétablir la peine de mort que faites-vous dans ce cas ? Vous avez un principe d'état de droit comme on dit aujourd'hui c'est-à-dire de grands principes intangibles est-ce que votre liste de droits intangibles elle-même peut être modifiée par le peuple alors peut-être à la majorité qualifiée peut-être qu'il ne suffit pas de 50% peut-être qu'il faut 66% pour pouvoir rétablir ou peut-être changer une constitution par exemple où il y aurait ces fameux droits inaliénables dedans je comprends ça pourrait être une idée de pouvoir donner une majorité qualifiée et pas simplement une majorité simple et puis tout à l'heure j'ai entendu parler de pouvoir judiciaire alors j'aimerais savoir ce que vous entendez par pouvoir judiciaire puisque pour l'instant en France nous n'avons pas de pouvoir judiciaire nous avons une autorité judiciaire qui s'autonome avec un truc qui s'appelle le Conseil supérieur de la magistrature et j'aimerais savoir si vous imaginez que ce Conseil supérieur de la magistrature peut par exemple être élu à la proportionnelle par le peuple avec par exemple des listes de syndicats de magistrats qui devant le peuple expliqueraient les sources du droit qu'ils privilégiaient voilà par exemple justement dans les fameux droits par exemple je prends qu'est-ce que je vais prendre comme exemple allez un exemple plutôt de droite j'aurais pu prendre l'exemple de gauche je vais prendre l'exemple de droite vous savez que là par exemple le Conseil constitutionnel a répondu à une question préalable de constitutionnalité sur l'affaire Cédric Héroux et Cédric Héroux qui aidait au passage de la frontière de alors selon selon vos opinions vous pouvez dire sans papier clandestin voilà on voit bien mais on va dire sans papier ou clandestin selon ce que vous si vous êtes de gauche ou de droite vous direz sans papier si vous êtes de gauche clandestin si vous êtes de droite et monsieur Cédric Héroux n'a pas pu être poursuivi au nom du principe de fraternité puisque le Conseil constitutionnel a dit que comme il y avait dans notre devise dans la constitution liberté égalité fraternité monsieur Cédric Héroux a été fraternel avec les clandestins ou les sans papier et donc qu'il ne pouvait pas être poursuivi au nom du principe de fraternité donc c'est bien de l'apprendre je trouve que c'est une bonne chose de la part du Conseil constitutionnel que de l'avoir dit mais peut-être aurait-il mieux fallu savoir quelle était la position de ces juges d'interpréter de manière très extensive c'est le moins qu'on puisse dire la constitution parce qu'à ce moment on peut faire dire à la constitution ce que l'on veut parce que dans le terme par exemple liberté allez je vais prendre puisqu'il y a liberté égalité fraternité donc quelqu'un qui dirait une loi qui dirait je ne sais pas moi on empêche les capitaux de bouger de France librement parce que il y a des gens qui voudraient échapper au fisc et bien le Conseil constitutionnel pourrait dire attendez attention impossible puisque dans notre devise nous avons liberté et pas fraternité la liberté c'est la liberté d'aller et venir et de mettre son argent où l'on veut vous voyez c'est à dire que quand on a un juge qui peut interpréter de manière aussi large et bien on n'est plus en démocratie on est dans un gouvernement des juges qu'on soit

d'accord ou pas avec ses décisions je répète je ne vais pas juger la décision et de Cédric Ayrou je trouve que le moyen de l'amener a été un peu cavalier et bien est-ce que aussi bien le Conseil constitutionnel que le Conseil je ne sais pas dans la magistrature pour tout ce qui est justice privée et autres sont-ils élus par le peuple ou sont-ils élus par des juges qui sont au nom d'eux-mêmes voilà merci beaucoup

[Intervenant 3] (1:25:42 - 1:25:53)

merci Philippe et question très intéressante qui on en avait déjà beaucoup parlé revient sur la hiérarchie des normes et l'interprétation qui peut en effet Franche je t'en prie à toi de répondre

[Intervenant 1] (1:25:53 - 1:26:11)

et bien pour cette raison que je disais qu'effectivement il devait y avoir une élection le pouvoir judiciaire le pouvoir judiciaire devait être nommé justement par une émanation directe du peuple et l'émanation directe en question c'était ce que j'appelais justement le Conseil je n'arrive décidément pas à trouver le nom

[Intervenant 3] (1:26:11 - 1:26:12)

le Conseil citoyen

[Intervenant 1] (1:26:12 - 1:26:14)

le Conseil citoyen oui c'est ça

[Intervenant 7] (1:26:15 - 1:26:26)

tout à fait il n'est pas nommé par le peuple lui-même c'est-à-dire que ce n'est pas le peuple par élection à suite à une campagne électorale des syndicats

[Intervenant 13] (1:26:26 - 1:26:27)

des syndicats

[Intervenant 7] (1:26:27 - 1:26:27)

de magistrats

[Intervenant 1] (1:26:28 - 1:26:51)

la question effectivement a été posée au sein de France Constituante la question a été effectivement posée au sein de France Constituante et si tu veux Philippe le problème que nous trouvons c'est que la question justement d'une élection revient là encore à une mainmise des partis sachant que les partis politiques ont déjà le

[Intervenant 7] (1:26:51 - 1:27:49)

on ne parle pas de partis politiques on parle de syndicats de magistrats puisque pour pouvoir être j'imagine dans le pouvoir judiciaire vous allez quand même demander au minimum que ce soit des magistrats avec des diplômes tout à fait donc on n'est plus sur les partis on est sur des syndicats de magistrats qui en effet n'ont pas les mêmes options au moins politiques ou du moins d'application des textes certains vont être très simplement au pied de la lettre d'autres vont élargir comme j'ai fait l'exemple de l'affaire Cédric Heroux et ça je pense que c'est bien que ce soit expliqué avant plutôt qu'après qu'on ne découvre pas que les juges ont une interprétation extensive des textes et qu'ils puissent se présenter avant pour dire nous on est plutôt pour soit le pied de la lettre soit pour une interprétation extensive je trouve que c'est mieux de le savoir avant que de le découvrir après

[Intervenant 1] (1:27:52 - 1:28:36)

oui mais néanmoins oui mais néanmoins encore une fois je te répète encore une fois le fait qu'il y a une élection implique automatiquement une implication des partis qu'on le veuille ou non dès qu'il y a élection de toute façon les partis s'impliquent et c'est là qu'est le problème alors effectivement la question effectivement de la nomination n'a pas encore effectivement été résolue mais il faut arriver à trouver justement un moyen sûr de séparer justement cette question de l'initiation des partis politiques justement au sein des juges parce que sinon on retrouverait effectivement le même problème qu'auparavant et fatalement des dérives comme celle que tu dénonces qui est effectivement une dérive assez insensée

[Intervenant 3] (1:28:38 - 1:28:48)

Merci Franck en espérant que la réponse convienne à Philippe si ce n'est pas le cas il n'hésitera pas à reprendre la parole mais je t'en prie Philippe on a donc la démocratie directe qui voulait réintervenir

[Intervenant 5] (1:28:50 - 1:30:57)

Oui tout à fait je vais revenir un petit peu sur le même sujet et je suis d'accord sur un point avec Malik c'est par rapport à la souveraineté populaire pour moi si tu veux ce qui s'agit et qui s'applique à tout ce endroit en tout cas c'est les lois après effectivement il peut y avoir une hiérarchie mais avec la loi constitutionnelle au-dessus la loi législative en dessous qui dépend de la loi constitutionnelle mais apparemment il y a la souveraineté populaire c'est le peuple qui décide de ses lois qu'elles soient constitutionnelles ou législatives et après tout le reste dont on a parlé je suis un peu d'accord avec Malik c'est-à-dire que le judiciaire l'exécutif pourquoi pas les médias effectivement sont des services des fonctions des fonctions au service de cette souveraineté populaire et de ses lois voilà et donc j'aimerais qu'on en parle un petit peu plus sur ça et autre sujet qui est un peu en lien c'est ce qui a été dit par rapport à ce que dit Malik c'est-à-dire en gros il pourrait avoir une initiative citoyenne carrément de référendum constitutionnel pour passer la constitution de démocratie directe en dictature ou en pouvoir chrétien islamique ce qu'on veut donc je suis assez pour maintenant aujourd'hui cette idée effectivement de socle d'article 1 ou de préambule Etienne Chouard il vient aussi je sais sur ce sujet où il y aurait une base intangible inaliéable qui serait au début de la constitution qui pose quand même les grands principes qui seraient par exemple la démocratie directe qui serait une république laïque donc qui est déjà et qui serait difficilement modifiable ou pas modifiable du tout voire comme on a dit tout à l'heure file-compte peut-être avec une majorité qualifiée à deux tiers qu'est-ce que tu en penses par rapport à ça au fait d'avoir quand même ce socle avec les grands principes assez rigides pour éviter qu'on puisse sortir de la démocratie directe facilement à part une révolution presque j'allais dire

[Intervenant 1] (1:30:57 - 1:31:13)

et bien ces principes c'est exactement ce que j'appelais justement ce que j'appelais le canevas vous l'appelez le socle mais c'est exactement la même chose c'est-à-dire justement une partie qui soit intangible et une partie qui soit immuable et puis tout le reste à côté qui lui peut être modifiée directement par démocratie

[Intervenant 3] (1:31:14 - 1:31:22)

mais quand tu dis immuable c'est-à-dire qu'il ne pourra jamais l'être ou est-ce qu'il peut l'être mais dans des conditions qui sont très strictes

[Intervenant 1] (1:31:23 - 1:31:58)

disons qu'on pourrait dire moi par ma part je suis pour ma part partisan justement d'une partie qui soit carrément immuable notamment la partie des définitions pour moi le glossaire c'est très clair c'est très clair et très net il doit être il ne doit pas possible il ne doit pas y avoir possibilité de le modifier on peut parfaitement envisager pour certaines choses effectivement pourquoi pas oui effectivement pourquoi pas introduire pourquoi pas introduire effectivement une partie une partie qui ne soit modifiable qu'avec une majorité qualifiée oui pourquoi pas c'est d'avoir

[Intervenant 3] (1:31:58 - 1:33:34)

parce qu'il y a comme une question qui se pose c'est l'imposition transgénérationnelle c'est-à-dire qu'une génération décide pour faire très simple une constitution est élaborée elle n'est en rien modifiable sur certains points pas du tout le problème c'est que les générations futures et que ce n'est pas le futur devront s'adapter à une constitution qui ne sera peut-être plus adaptée à la société de dans 300, 400, 500 ans en imaginant qu'elle dure aussi longtemps bien entendu mais c'est là où en tant que démocrate je constate qu'une génération ne peut pas imposer un principe constitutionnel de façon absolue aux générations futures il doit forcément exister encore une fois comme l'expliquait Phil et je suis entièrement d'accord avec lui des niveaux d'acceptation de ces modifications donc des majorités qualifiées des majorités définies de façon très précise pour faire en sorte qu'il n'y ait pas un système de comment dire de de de citoyens qui soient lésés dans cette réflexion ou de façon très minoritaire pour que cette constitution puisse vivre quelque chose qui est totalement figé bah ça devient plus un système politique ça devient une religion en fait et c'est là où ça peut poser problème enfin de mon point de vue encore une fois c'est un langage que moi est-ce que d'autres ont encore des questions sinon on va repartir sur le plan qui avait été défini et il y avait des questions peut-être sur des domaines qui intéressent forcément Stéphane je crois pas qu'on ait abordé la double monnaie pour le moment c'est peut-être quelque chose qui peut être abordé

[Intervenant 2] (1:33:35 - 1:34:18)

j'avais une question à poser avant de passer là-dessus puisqu'on voit en filigrane depuis tout à l'heure des interrogations qui sont qui tournent un petit peu autour du courbe et dont le mot n'a pas été posé donc je vais le poser comment chez France Constituante on envisage le communautarisme au sein d'une éventuelle constitution qui du communautarisme versus je pense que ça peut être une opposition avec une démocratie directe est-ce que vous avez un positionnement et est-ce que dans la rédaction ou la colonne vertébrale de votre constitution vous vous êtes posé la question du communautarisme au sein d'une démocratie directe

[Intervenant 1] (1:34:20 - 1:34:52)

alors cette question est effectivement dur difficile mais c'est bien la raison pour laquelle dès le départ nous avons parlé justement de cette définition justement du peuple et de la nation effectivement il y a deux choses qui sont différentes il faut vraiment faire très très attention la France est un pays accueillant c'est vrai mais il est hors de question qu'effectivement que l'invité qu'on a accueilli modifie quelque peu notre culture et ça c'est pour nous c'est quelque chose qui est fondamental qui est très importante voilà alors après

[Intervenant 2] (1:34:53 - 1:35:28)

excusez-moi la France ce n'était pas du tout ma question je parle absolument pas du problème de la nation et de ceux qui seraient éventuellement hors nation donc

citoyens français étrangers ou migrants c'est à ça dont je parle je parle du communautarisme le communautarisme au sein de la nation française de la souveraineté populaire comment peut-on comment peut-on s'articuler comment peut-on coïncider et vivre de façon pleine ou ne pas vivre au sein d'une constituante et donc au sein d'une démocratie directe alors

[Intervenant 13] (1:35:28 - 1:35:29)
le communautarisme

[Intervenant 2] (1:35:29 - 1:36:05)
est un parti de la nation mais comment doit-on s'exprimer est-ce que je termine est-ce que l'on voit pas au fur et à mesure des décennies une dérive totale où le vivre ensemble a été grignoté et finit alors il y a peut-être un peu de la réponse dans ma question mais je ne prétends pas du tout détenir la vérité donc ça c'est une vraie question ce communautarisme là est-il quelque chose qui gangrène la démocratie ou est-ce que le communautarisme est en fin de compte une simple acceptation de l'autre à l'intérieur de la nation et peut très bien transversaliser du coup la société

[Intervenant 1] (1:36:06 - 1:36:14)
alors dans ces cas-là je pense que tu veux parler alors des communautés des communautés du style par exemple l'LGBT et compagnie c'est bien cela

[Intervenant 2] (1:36:15 - 1:36:17)
des communautés religieuses des communautés

[Intervenant 1] (1:36:17 - 1:36:19)
des communautés religieuses tout à fait

[Intervenant 2] (1:36:19 - 1:37:39)
je dis souvent alors c'est pour ça qu'il faut que les choses soient bien dites et le lexique est important dans les règles du SPESH je dis souvent que la sexualité et la santé le vote doivent rester la religion doivent rester dans la sphère religieuse j'entends par là qu'au sein d'un débat c'est la porte ouverte à des prises d'opposition radicales qui sont souvent vivantes et qui ne font pas forcément toujours avancer le débat dans la mesure où ça reste de l'intime et de la sphère intime et que ce sont des convictions propres qui sont individuelles qui n'ont pas entre guillemets à mon avis été imposées la collectivité donc tous ces types de convictions intimes ont fait que les gens se regroupent pour cela d'une même façon dans des communautés donc de ces communautés en induit le communautarisme alors tu peux appeler ça du communautarisme LGBT du communautarisme des gens qui aiment les tables à pierron des communautaristes des gens qui sont islamistes huifs catholiques agnostiques etc moi ma question elle pose exclusivement sur ça est-ce que le communautarisme doit être traité dans la constitution est-ce qu'il est compatible avec une démocratie directe et je n'ai pas encore forcément la réponse puisque il pourrait y avoir plusieurs angles d'attaque sur ce point de vue

[Intervenant 1] (1:37:39 - 1:39:12)
alors notre intime conviction à France Quanticamp je pense que je peux parler pour tout le monde c'est de dire que justement que le communautarisme il doit rester là où il est en fait oui les gens peuvent se regrouper en communauté pourquoi pas mais de là à ce que de là de là à ce que ça influe de là que ça influe

justement sur la sur la culture sur la culture française là ça pose problème ça pose problème de façon très simple moi je t'avoueraï que je suis d'une époque je suis d'une époque où quand on est quand elle était quand elle était homosexuelle on se cachait plus ou moins moi je me rappelle j'ai eu beaucoup d'amis qui étaient homosexuels mais je m'en suis rendu compte qu'ils étaient homosexuels parce qu'un jour un jour ils ont eu l'idée de me draguer quoi bon ça s'est bien passé à chaque fois voilà mais par contre l'idée l'idée de dire je suis homosexuel je suis homosexuel donc j'ai le droit j'ai le droit d'être différent des autres quelque part l'idée me dérange un petit peu voilà et bon j'ai pris l'exemple cet exemple là mais pour moi c'est pareil pour toutes les autres religions pour les religions également je veux dire également pour d'autres communautés une communauté et pour moi il n'existe qu'une seule communauté c'est la communauté française voilà après du moins qui importe après à l'intérieur il peut y avoir effectivement des groupes pourquoi pas mais de là à ce que ce groupe forme un lobby un lobby qui soit influent au point d'influer la politique là là ça me dérange

[Intervenant 13] (1:39:16 - 1:39:16)
ok donc

[Intervenant 2] (1:39:18 - 1:39:29)
oui tu m'as répondu à titre personnel ce n'était pas ma question ma question c'était est-ce que ça doit être constitutionnel puisque là tu m'as donné une opinion personnelle

[Intervenant 1] (1:39:29 - 1:39:41)
alors je pense qu'effectivement je pense qu'effectivement et je pense pouvoir parler au nom de France Constituante absolument sans aucun problème sur ce sujet je pense que oui ça doit être effectivement constitutionnel

[Intervenant 3] (1:39:44 - 1:42:01)
bon alors moi je vais me mettre un petit peu en décalage par rapport à ça c'est que personnellement mais parce que je suis peut-être aussi sur comment dire une vision que Malik pourrait appeler excessive ou jusqueboutiste de la démocratie pour moi la démocratie elle est directe de façon absolue et le communautarisme finalement n'a pas d'existence pourquoi parce qu'il ne peut pas être capté par un parti politique il n'y a pas de parti politique dans ma vision d'une vraie démocratie et donc du coup ça veut dire quoi ça veut dire qu'une communauté elle va avoir le droit d'exister mais elle n'aura le même poids que le reste de la communauté nationale parce qu'elle doit voter pour une loi et pas pour finalement un fondement communautaire une loi même si elle peut avoir un prisme communautaire elle n'est pas l'expression globale de la communauté et c'est là où encore une fois si une communauté représente un poids significatif dans la société et que finalement cette communauté a un besoin pour son existence ben c'est la démocratie qui fait que ce besoin doit s'exprimer dans l'espace démocratique c'est pour ça que je peux comprendre la nécessité de garde-fou sur le prisme communautaire quand on a encore des représentants qui peuvent utiliser ce prisme communautaire pour s'accaparer du pouvoir et quand finalement les citoyens ne votent plus enfin ne sont pas dans l'élection mais dans le vote et loi par loi ben finalement la problématique est quand même fortement minimisée parce que c'est pas parce qu'on est parti d'une communauté on le voit par exemple pour reprendre ce qui a été dit sur la communauté LGBT par exemple il y a beaucoup d'homosexuels qui s'opposent à la communauté LGBT parce qu'ils considèrent que c'est une vision excessive de la pratique homosexuelle et hop ça y est c'est revenu

vous m'entendez c'est les oreillettes qui sont déchargées donc je disais que il existe une part non négligeable d'homosexuels qui ne se considèrent pas représentés par l'homosexualité ou au quisme ou lgbtiste et donc finalement s'ils seraient en mesure de voter des lois qui permettent d'assimiler au wokisme ils ne les voteraient pas dans leur globalité parce que certaines de ces lois ne sont pas uniquement liées à leur intérêt mais liées à un intérêt communautaire voilà c'était les petites variantes que je pouvais apporter

[Intervenant 1] (1:42:01 - 1:42:10)

c'est la raison pour laquelle je disais que je pouvais parler aux membres constituant à ce sujet je pense que Donc oui, ça devait être constitutionnalisé.

[Intervenant 3] (1:42:11 - 1:42:39)

Oui, mais justement, dans ce que tu décris, c'est que dans votre modèle, il faut constitutionnaliser le fait de protéger la nation des communautés. C'est ça ? Tout à fait.

Et donc, ça signifie que du coup, c'est nécessaire parce qu'il y a encore des représentants, des élus qui peuvent s'accaparer l'intérêt communautaire. Dans un principe démocratique direct absolu, ce risque-là est fortement minimisé. C'est ce que j'essaie de déclarer.

[Intervenant 1] (1:42:40 - 1:43:17)

Bon, on va écouter. Attention, encore une fois, je te réponds. Je te réponds que nous, effectivement, on part du principe, si tu veux qu'on part du principe, on ne supprime pas ce qu'on appelle le principe justement de la vision, la vision des élus.

On ne supprime pas effectivement ce principe. Mais on met en priorité quand même le principe de la démocratie directe en premier. C'est-à-dire que lorsque deux principes s'affrontent, automatiquement, le principe justement de la démocratie directe prime.

[Intervenant 3] (1:43:19 - 1:43:59)

Oui, mais ça, moi, en tout cas, je l'ai bien compris. Je pense que pour l'auditoire, c'est pareil. C'est-à-dire que les représentants qui sont en charge du pouvoir législatif vont faire leur travail de législateurs.

Et si jamais la souveraineté populaire n'est pas en accord, avec la souveraineté législative des représentants, elle se manifesterait par le biais du référendum. Donc ça, je pense que c'était le cas pour beaucoup. Mais c'est vrai que, et d'ailleurs, avant de passer la parole à Souverénix, la question qui peut être en prolongement de ce qui a été échangé sur l'aspect communautaire, comment, d'un point de vue constitutionnel, il est possible d'éviter le prisme communautaire que tu crains et que tu voudrais constitutionnaliser ?

Comment ça se manifeste, en fait ?

[Intervenant 1] (1:44:02 - 1:44:06)

Alors, je t'avouerais que pour l'instant, je n'ai pas franchement cette réponse-là à ta question.

[Intervenant 3] (1:44:06 - 1:44:12)

Bon, c'est très honnête et c'est très bien. On va écouter du coup Souverénix, qui

nous a rejoints. Bonsoir, Souverénix.

[Intervenant 4] (1:44:14 - 1:45:53)

Bonsoir à tous. Je vous écoute de temps en temps un petit peu. Maintenant, il faudra faire souvent et beaucoup.

Je ne sais pas, je vous avoue, ce n'est pas sûr, parce que je vous avoue que c'est des sujets qui... Moi, la démocratie, le modèle français, j'ai compris, quand j'avais 17 ou 18 ans, qu'il allait se faire casser contre un mur, que ce n'était pas viable. J'en ai 65, là, dans un mois.

Et il se trouve que j'étais frontalier à l'époque. J'ai grandi en Haute-Savoie, même si je suis né en Espagne, j'ai grandi en Haute-Savoie. Et j'étais frontalier pendant longtemps, avant de me séparer, puis de tomber amoureux d'une cliente en Suisse et de partir vivre en Suisse.

Je ne l'ai pas fait volontairement, c'est lui qui m'a fait... Et j'ai trouvé en Suisse quelque chose qui me convient beaucoup plus. Donc, la démocratie directe, mais pas que, puisqu'en Suisse, il y a les trois qui existent en même temps.

Il y a le direct, il y a le participatif, et puis il y a aussi, on élit. On élit des maires ou des bourgmestres selon le canton. On élit aussi des députés.

Alors, moi, je ne suis pas devenu Suisse, j'aurais pu. J'ai fait un autre choix. Mon frère est devenu Suisse parce que lui aussi a épousé une Suissesse.

Et il a décidé de devenir Suisse le moment venu. Donc, moi, la démocratie, je l'ai intégrée. En tout cas, le modèle suisse, même s'il n'est pas parfait.

Mais je pars du principe, je suis totalement autodidacte. Je n'ai aucun diplôme, aucune formation, aucune étude. J'ai fait beaucoup de choses dans ma vie.

Je vais encore en faire beaucoup, j'espère.

[Intervenant 3] (1:45:54 - 1:45:57)

Si tu peux en venir exactement au sujet du space, parce que nos spaces sont...

[Intervenant 4] (1:45:57 - 1:49:11)

Qu'est-ce que vous faites au principe de la démocratie directe ? C'est en relation, si je vous parle de ça. C'est pour ça que je vous écoute un peu de temps en temps.

Puis après, je passe à autre chose. C'est que j'ai toujours pris des modèles pour créer mes boîtes, etc., que j'ai adaptés un peu à mes besoins, et les modèles qui marchent. Et je trouve que ce n'est pas mon genre de partir de zéro en pensant que je peux faire mieux que d'autres qui ont bien fait déjà.

Et je trouve que les 200 et quelques années que les Suisses ont mis pour construire petit à petit leur démocratie, ils sont sacrément en avance sur tout ce qui existe. Donc, je les prends... Pour moi, c'est le modèle.

Et ce que je constate par rapport à votre sujet là, à propos des... C'est que la démocratie directe, en tous les cas, a besoin d'une population homogène, homogène et stable. À partir du moment où cette homogénéité se casse...

Et c'est ce qui est en train d'arriver en Suisse, justement, avec l'euroquisme, surtout, l'extrême gauche. Moi, j'englobe l'écriture inclusive qui se répand partout, dans le canton de Vaud, dans les institutions, je veux dire, etc. Ça joue sur la déconstruction de l'histoire, l'écriture inclusive.

On change l'écriture, etc., etc. En tout cas, c'est en train de foutre en l'air... Il y a les responsables qui s'en inquiètent, qui s'en inquiètent.

L'homogénéité, bientôt, elle n'existera plus si ça continue comme ça. Et ça va foutre en l'air. Il y a l'extrême gauche ou les gauches, les socialistes, qui veulent que la Suisse intègre l'UE.

Et à partir de ce moment-là, il n'y aura plus de démocratie directe parce que c'est totalement incompatible avec l'UE. C'est l'une des raisons pour lesquelles, en mai ou juin 2021, le gouvernement a décidé, sans tenir compte de l'avis de la population, sans prendre, sans demander à personne, alors qu'il savait très bien que tout ce qui était entreprise et économie était contre la décision qu'ils allaient prendre de mettre un terme aux accords cadres qui les liaient à l'Europe depuis des décennies déjà, des décennies. Et là, c'est en train à nouveau de bouger.

Et certains veulent vraiment rompre complètement avec la Suisse, avec l'UE et se détourner du marché carrément de l'UE pour plutôt aller vers l'Asie, les USA et le Sud. C'est très important ce que je vous dis là. S'il n'y a pas d'homogénéité et de stabilité au niveau de la population, ça ne peut pas marcher.

Alors l'une des possibilités, c'est un accès très compliqué à la nationalité, donc au droit de vote. Il faut que ce soit compliqué, tout un parcours, comme en Suisse, tout un parcours avec un examen, un réel examen à la fin. Donc ça limite les gens.

Moi, j'ai vu des Espagnols, des Portugais qui n'avaient pas encore la nationalité, c'était il y a longtemps, et qui étaient plus suisses que les Suisses, qui se sentaient plus suisses que les Suisses. Je caricature à peine.

[Intervenant 3] (1:49:13 - 1:49:19)

Est-ce que tu as une question à poser à Fanch ? Ou est-ce que tu as une autre expérience ?

[Intervenant 4] (1:49:19 - 1:49:38)

Vous parliez de communautarisme. À partir du moment où il ne joue pas, il n'influence pas le peuple, il n'y a pas de problème. Mais à partir du moment où ça joue, il ne faut pas oublier une chose très importante, l'islam.

L'islam veut dire soumission.

[Intervenant 3] (1:49:39 - 1:49:50)

Non, tu ne me prêtes pas les règles parce que tu ne viens pas suffisamment souvent. On n'aborde pas les prismes religieux, les prismes politiques, les prismes sexuels.

[Intervenant 4] (1:49:50 - 1:49:51)

Oui, c'est juste incompatible.

[Intervenant 3] (1:49:52 - 1:49:59)

Non, on a déjà eu ce discours. Ce n'est pas le but du Space, ce n'est pas le propos du Space. Tu peux parler de communauté, tu ne parles pas d'une communauté.

[Intervenant 4] (1:50:00 - 1:50:11)

Bon, je vais le dire autrement. Il y a des religions qui sont incompatibles parce que leurs règles, leurs lois religieuses, elles passent avant tout le reste. Voilà tout simplement.

[Intervenant 3] (1:50:12 - 1:51:02)

Mais encore une fois, on ne va pas s'éterniser et on va éviter des talents qui durent un peu trop longtemps. Il faut faire attention à ça aussi. Oui, alors j'ai bien compris.

Et pour permettre à Fange de réagir sur ce que tu viens de dire, finalement, ce qu'a essayé d'exprimer Souvrenix, c'est qu'il faut une homogénéité dans une nation pour qu'une démocratie puisse y exister. Alors moi, je suis opposé, je ne suis pas opposé à cela. Je préfère que ce soit plutôt harmonieux.

Mais je considère que, justement, une véritable démocratie forte et non pas un système républicain représentatif qui, lui, joue sur les communautés, est le meilleur système pour éviter le communautarisme et pour assainir, en fait, les différences d'homogénéité dans une société. Qu'est-ce que tu en penses, toi, Fange ? Et après, on aura Philippe qui a levé la main.

[Intervenant 1] (1:51:04 - 1:52:12)

Alors, concernant, on revient encore à cette histoire de communautarisme. Cette histoire de communautarisme, ça, je suis malheureusement d'accord avec le constat de Souvrenix, à savoir qu'effectivement, il faut une homogénéité de la population. Et malheureusement, je suis obligé de constater qu'en France, on n'a malheureusement plus cette homogénéité, ça, c'est sûr.

Et donc, c'est pour ça que je suis un petit peu partisan, justement, d'une position relativement forte à ce sujet. Oui, et donc, justement, cette idée d'inscrire, effectivement, de manière constitutionnelle, justement, le principe de neutralité, ça, pour moi, c'est très clair. Ce qu'on, pour les religions, on appelait ça la laïcité.

Mais on peut parler, effectivement, aussi, pareil, des communautés LGBT et compagnie. Voilà, il faut... Là, il y a quelque chose, effectivement, il y a tout un chantier énorme à travailler, sur lequel il faut travailler et sur lequel, malheureusement, au sein de France Constituante, nous ne sommes pas encore suffisamment nombreux pour réellement, vraiment, vraiment travailler dessus de façon correcte.

Mais il est clair que ça doit être inscrit dans la Constitution. Ça, c'est évident.

[Intervenant 3] (1:52:12 - 1:53:12)

Alors, avant de passer la parole à Philippe, je vais me permettre de poser une question parce que c'est quelque chose qui revient assez souvent dans l'idée que la démocratie, la vraie démocratie, celle que moi, je considère être la vraie démocratie, c'est une démocratie qui est totalement directe. Finalement, là, ce qui est exprimé, c'est qu'il faut faire attention au prisme communautaire. J'aimerais savoir, dans un système qui est représentatif, tel que nous le vivons aujourd'hui, est-ce que le danger est plus ou moins prégnant ?

Pour faire très simple, moi, j'ai le sentiment qu'aujourd'hui, puisque quelqu'un peut gagner une élection en ayant fait un premier tour à 22 % des suffrages et dans un système clivant, il peut se retrouver au pouvoir avec simplement 22 % d'approbation initiale. Ce qui veut dire qu'un système représentatif est bien plus soumis aux risques communautaires que ne le serait un système de démocratie véritablement direct où, pour obtenir une loi qui passe, il faut 51 % loi par loi, ce qui complique énormément la capacité d'une communauté de s'accaparer de la rédaction de l'ensemble des lois, contrairement à un système représentatif. J'aimerais avoir ton sentiment là-dessus et après, on passe la parole à Philippe.

[Intervenant 1] (1:53:13 - 1:54:29)

Mon sentiment, il rejoint tout à fait le tien, ça, c'est évident. Mais encore une fois, je te dis, moi et moi, je suis persuadé, malheureusement, je suis persuadé qu'on a, je viens de donner la raison tout à l'heure, nous n'avons pas à l'heure actuelle une population qui soit homogène. Et tout le problème, il est là, on a besoin, oui, de démocratie directe.

Encore une fois, j'ai bien dit que la démocratie directe, c'était quelque chose vers lequel il faut tendre. Mais le problème, c'est que pour l'instant, on ne peut que tendre. On ne peut pas, de suite, imposer une démocratie directe.

Ça, pour moi, c'est clair et net. Pourquoi ? Parce que, malheureusement, nous n'avons pas été formatés pour ça.

Et quand je parle de formatage, je parle d'un formatage qui s'est effectué depuis, je dirais, depuis que la France existe. Il faut dire les choses comme elles sont. Quand est-ce que nous avons été en démocratie ?

Jamais, jamais. Nous n'avons jamais, nous n'avons même pas connu une démocratie, une réelle démocratie représentative. On ne l'a même pas connue.

À chaque fois, ça a été une dictature déguisée en démocratie. Et donc, dans ces conditions, ça me paraît très difficile de passer directement à une démocratie directe. Tout de suite, on aura des problèmes.

Voilà. Voilà mon sentiment.

[Intervenant 3] (1:54:30 - 1:54:39)

Merci Franchi. On va laisser l'autre s'exprimer. Il y a Stéphane qui va intervenir, puis juste après, on aura Philippe Dumont.

Stéphane, il faut que tu ouvres le micro, on ne t'entend pas.

[Intervenant 2] (1:54:40 - 2:01:10)

Oui, pardon, excusez-moi. Je ne veux pas monopoliser la parole et revenir sur cette statue, mais je voudrais juste faire une proposition et peut-être une interrogation. Puisqu'aujourd'hui, nous sommes dans une république des représentants et dans une république des partis.

De fait, nous sommes aussi dans une république communautariste, puisque ces groupes de personnes, quels que soient les liens qui les resserrent, qui en font une communauté, sont toujours dans la revendication. Je crois, je peux me tromper,

qu'on pourrait essayer de réfléchir autrement que par la résilience, à savoir se construire contre. Et est-ce qu'on pourrait pas réfléchir dans une démocratie directe, de se construire avec ?

Et qu'est-ce qu'il y a chez nous, le lien commun qui doit, au sein d'une démocratie directe, nous faire vivre ensemble ? C'est la citoyenneté. J'ai grandi, j'ai aussi 60 ans, puisqu'il faut faire des témoignages, on va en faire, puisqu'il faut personnifier le débat.

Et je le comprends et je l'entends bien, c'est tout à fait normal. J'ai 60 ans, j'ai grandi en banlieue parisienne. Jamais, au grand jamais, nous ne nous sommes posés la question de la couleur, de la religion des gens et du fait que le multiculturalisme au sein de la France posait un problème sur la nation.

Cette génération, on ne s'est jamais posé cette question avant qu'elle vienne au devant de l'actualité, soit importée internationalement, soit par des communautés, par des prises de pouvoirs successives, que ce soit dans la presse, que ce soit dans les partis, dans des leaders d'opinion. Et donc, ce vivre ensemble a été grignoté au fur et à mesure des décennies. Encore une fois, j'ai 60 ans.

J'ai grandi en banlieue parisienne, dans une région de banlieue sud qui a défrayé la chronique, il n'y a pas si longtemps que ça, et déjà à mon époque, qui s'appelle la Grande-Borne. 52 nationalités différentes, avec une quinzaine de confessions différentes, et nous passions notre temps à aller d'un bâtiment à l'autre, manger chez les uns, chez les autres, parler à leurs fêtes religieuses, qui étaient la plupart du temps des fêtes et non pas un acte religieux. Ce n'était pas de la revendication, c'était simplement du savoir vivre et du savoir être, et du vivre ensemble, bien évidemment.

Et à un moment donné, ça a basculé, je ne pointerai pas du doigt pourquoi, mais à partir du moment où il y a eu une communauté en France qui a eu, entre guillemets, plus d'audience, plus de pouvoir, plus de capacité, à un moment donné ou à un autre, de pouvoir mettre en avant sa propre identité, les autres communautés ont revendiqué. Et en fin de compte, ce qui est notre vivre ensemble, c'est la révolution perpétuelle de droits individuels qui sont des droits. Le droit à la religion, le droit à la sexualité différente, et encore, qu'est-ce que veut dire différente, si ce n'est que, bien entendu, nous sommes sexués, nous sommes générés, on en déplait à certains, même si on peut se sentir non-âgé, parce que ça nous fait plaisir de se sentir plus jeune et d'aller jusqu'au bout de la dérision.

Mais à un moment donné, est-ce qu'on ne peut pas se poser la question que le vivre ensemble passe absolument par une intégration transversale dans notre citoyenneté et d'arrêter de passer notre temps à mettre en avant nos différences et surtout à essayer de faire de la revendication ? La véritable revendication, c'est de pouvoir vivre avec l'autre, comme on arrive déjà difficilement à vivre au sein de notre famille. Et effectivement, je rejoins ce que disait Fange, mais qui fait a priori consensus, c'est qu'on a besoin à la fois d'instruction, on a besoin à la fois d'information et aussi on a besoin à la fois d'éducation.

Mais ces trois façons de grandir, de mûrir, de s'épanouir individuellement et collectivement ne sont pas aujourd'hui et sont dévoyées dans notre société. Et c'est peut-être ça qui pose un véritable problème. Et c'est peut-être ça qui fait aussi qu'à un moment donné, la difficile actualité que nous vivons, par exemple

avec le conflit palestino-israélien, ne devrait pas avoir lieu dans une société apaisée.

Et ces communautés devraient pouvoir vivre ensemble, encore faudrait-il que les gens qui sont responsables, à savoir aussi ceux qui ont une forme de responsabilité de communicant, et là on revient directement aux médias, ne passent pas leur temps, ainsi que les partis, à attiser, à monter les uns contre les autres des revendications. Donc pourrions-nous peut-être à un moment donné, dans cette espèce de son recherche, alors bien sûr que c'est un propos idéal, je l'entends bien, je suis pas du tout, du tout, du tout déconnecté du terrain et loin de là pour ceux qui me connaissent au quotidien. Mais à un moment donné, il va falloir que nous apprenions à arrêter de toujours regarder nos différences et de pouvoir, à un moment donné, arrêter de stigmatiser les gens.

Je prendrai juste un exemple pour conclure cette intervention, un petit peu longue, je m'en excuse, mais elle me semble nécessaire. Je vous invite, pour ceux qui ont des doutes sur l'islam, à aller voir un magnifique film, et qui n'est pas un film, qui est vraiment l'islam tel qu'il doit être pratiqué et tel qu'il est pratiqué par l'immense majorité des musulmans de France et de l'étranger, un film d'Omar Sharif, dans lequel il y a une magnifique réplique où il dit « qu'est-ce qu'il y a dans ton Coran ? ».

Regardez ce film, dont malheureusement j'ai un trou de mémoire, il exprime, il symbolise exactement à travers l'exemple de citoyenneté religieuse, le savoir vivre ensemble entre un petit enfant blanc d'obédience catholique, un juif qui est à côté, et un arabe joué par Omar Sharif, qui joue le rôle d'épicier, de ce qui existait avant, comme de la même manière il existait en Afrique du Nord, dans les années 50, 60, même 40, des femmes qui étaient maquillées, qui ne portaient pas la burqa et qui avaient des minijupes.

Il faut arrêter de penser qu'à un moment donné, cette construction et cette citoyenneté que nous devons développer doit passer derrière cette résilience qu'on veut toujours se construire vis-à-vis des revendications. Voilà, j'ai été un peu long, mais je pense que c'est un des fondamentaux et une des valeurs premières de la démocratie directe. Il ne s'agit pas de dire que tout le monde est beau, tout le monde est petit, comme le film de Jean-Yann, il s'agit juste, à un moment donné, de savoir qu'on a le devoir de vivre ensemble et pour cela, il faut qu'on trouve en nous notre propre citoyenneté.

[Intervenant 3] (2:01:11 - 2:01:12)
Merci Stéphane. Je m'arrête là.

[Intervenant 2] (2:01:13 - 2:01:14)
Je me suis enflammé, je suis désolé.

[Intervenant 3] (2:01:14 - 2:01:30)
Juste pour aider nos auditeurs à trouver le film, ce ne serait pas Nos plus beaux jours ? Oui, c'est ça. C'est ça, le film d'Omar Sharif, c'est Nos plus beaux jours.

Voilà, un film de 55 que vous pouvez trouver, qui est effectivement un très beau film. Philippe, enfin, je t'en prie, c'est à toi en t'écoute.

[Intervenant 11] (2:01:30 - 2:03:08)

Merci beaucoup. Bonsoir à tous. Oui, je voulais revenir un petit peu sur le propos et poser une question à Franche.

Mais avant ça, je voudrais juste préciser que je suis beaucoup plus proche du modèle de débilocratie que de ton modèle à toi, Franche. Mais peut-être que ça va changer à partir de la réponse que tu vas me faire à ma question. Le modèle que tu as présenté ressemble pour moi beaucoup au modèle de la 6ème République de LFI.

Bon, pourquoi pas ? Je m'en fous, à la limite. Pour moi, ce n'est pas la démocratie, mais peu importe.

Ce qui m'intéresse dans ton propos, c'est de savoir si ton modèle tu envisages ou vous envisagez ensemble de faire glisser dans le temps votre modèle vers une démocratie directe, vers le Demos Kratos. Et pour ça, quelles sont les garanties que tu vas nous donner ou que vous allez nous donner pour que ce glissement puisse se faire ? Voilà ma question.

Je ne sais pas si je suis très compréhensible dans ce que je raconte, mais n'hésite pas à me demander des précisions si tu ne comprends pas ma question.

[Intervenant 1] (2:03:09 - 2:03:18)

Voilà, c'est à toi. Alors, je te dirais que je n'ai malheureusement pas compris ta question en entier, j'ai eu un petit problème de connexion.

[Intervenant 3] (2:03:19 - 2:04:23)

Je vais la resynthétiser, si tu me permets, Philippe. Il a reposé une question à laquelle tu as déjà répondu un peu plus tôt dans l'Espace, qui est l'évolution de votre constitution. Et est-ce que cette évolution est faite pour amener dans le temps à ce qu'une véritable démocratie directe, au sens absolu, puisse émerger ?

Tu y avais déjà répondu, mais ça permettra de repréciser encore. Mais surtout, ce que Philippe a apporté dans ce questionnement, c'est quelles garanties tu peux apporter à... Encore un problème de connexion de l'art de Franche.

On va le faire remonter. Je vais attendre qu'ils nous entendent bien. Alors, j'espère que tu nous entends.

La question de Philippe, c'était, est-ce qu'effectivement, mais comme tu l'as déjà précisé, l'objectif de votre constitution ou de votre ébauche de constitution est d'amener à l'émergence d'une véritable démocratie directe ? Et surtout, qu'est-ce qui, dans votre modèle, garantit ce cheminement ? Garantit le fait que la démocratie directe, véritable, va pouvoir s'instaurer par votre fonctionnement ?

[Intervenant 1] (2:04:24 - 2:05:27)

Alors, j'ai encore eu des problèmes de connexion, mais enfin, j'ai à peu près compris la question. J'ai reconstitué un petit peu le puzzle. Bon, oui.

Bon, alors, d'abord, concernant le modèle avec LFI. Alors déjà, je te rassure de suite, je n'ai absolument rien à voir à LFI. Je ne connais pas du tout leur modèle, ni quoi que ce soit.

Je ne m'intéresse pas du tout aux partis politiques l'un comme l'autre. Alors, voilà,

ça c'est le problème. La deuxième question, est-ce qu'on doit glisser vers un modèle de démocratie directe ?

La réponse est oui, bien sûr. Notre constitution est prévue, justement, pour glisser progressivement vers un modèle de démocratie directe, étant entendu que nous, à France Constituante, nous estimons que nous ne sommes pas encore prêts pour un modèle de démocratie directe directement. Il faut donc le faire progressivement et c'est donc...

[Intervenant 3] (2:05:29 - 2:05:38)

Ah, encore un petit problème de connexion, à moins que ce soit moi. Est-ce que vous entendez Fanch ?

[Intervenant 13] (2:05:39 - 2:05:40)

Non, non, on ne l'entend plus.

[Intervenant 3] (2:05:41 - 2:06:01)

Fanch, on ne t'entend plus, on t'a encore perdu. Problème de connexion. Ah oui, il est redescendu.

Il a des petits problèmes, là. Alors, on arrive bientôt à la fin du Space, donc on va essayer de faire en sorte que ça tienne. Si jamais ça se reproduit, Fanch, si t'as beaucoup de mal, peut-être qu'on peut prendre 2-3 minutes d'attente pour que tu redémarres ton téléphone si tu es sur téléphone.

Parfois, ça vient de là.

[Intervenant 2] (2:06:06 - 2:06:53)

J'en profite 30 secondes pour rectifier ce que je disais tout à l'heure dans la citation. Je l'ai mis dans la bulle. Ce film s'appelle M.

Ibrahim et les fleurs du Coran, qui est un film de 2003 qui n'est pas si vieux que ça. Ah, ce n'est pas le même, oui, du tout. Non, ce n'est pas le même, ce n'est pas le même, tout à fait.

J'étais... parce que j'avais un doute. Et bon, voilà, c'était juste une petite apartée.

Et en plus, on le trouve en intégralité disponible sur YouTube. Bon, bien sûr, il n'y a pas les droits puisque ça a été piraté. Mais bon, tant pis, ça fait partie des règles.

Omar Sharif, qui n'est plus de ce monde, et son auteur scénariste et à la fois le metteur en scène, nous pardonnons pour les droits d'auteur d'un film qui a plus de 20 ans et qui est à voir pour tout le monde et qui est une bonne leçon de vivre ensemble. Je termine la parenthèse.

[Intervenant 3] (2:06:54 - 2:07:39)

Merci. On va attendre qu'il revienne. D'ailleurs, hop, je vais en profiter pour le partager.

Puisque tu l'as indiqué, je vais le mettre dans la bulle. Et comme ça, ceux qui voudront se faire un petit film après le Space pourront le faire et aller voir ce film. Est-ce que Fanch est revenu ?

Fanch est en demande. Hop. Alors, on va espérer qu'il arrive à monter.

Non, il n'arrive pas à monter. Alors, Fanch, es-tu là ? Le voilà.

Ça y est, il arrive. Ah, je l'ai toujours en connexion. Fanch ?

[Intervenant 1] (2:07:39 - 2:07:54)

Oui, je reviens, mais je ne sais pas ce qui se passe. J'ai probablement des problèmes de connexion et donc de temps en temps, ça coupe. Je ne sais pas ce qui se passe.

Voilà. Je n'ai pourtant pas d'orage du côté de chez moi, mais bon, je ne sais pas ce qui se passe. Voilà.

Malheureusement, c'est comme ça. Bon, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? C'est peut-être du hausseur.

[Intervenant 3] (2:07:54 - 2:08:09)

J'ai essayé de s'adresser sur la question qui était donc celle de Philippe, sur du coup, quels sont les outils au sein de votre projet de constitution qui permet d'évoluer vers le principe de démocratie directe ?

[Intervenant 1] (2:08:09 - 2:09:04)

Le fait que précisément, le fait que précisément, nous construisons un canevas, et ça, après, c'est ensuite à vous, c'est-à-dire le peuple, justement, à travailler ensuite sur le sujet. Nous, on propose juste le canevas. Et donc, à partir du moment où c'est vous qui faites le travail, c'est vous qui arrivez au desiderata que vous voulez.

Il me semble que c'est évident. Alors évidemment, peut-être que Philippe n'était pas intervenu au début, mais voilà. Encore une fois, je répète, nous partons sur le principe d'une démocratie directe, mais le problème, c'est que nous estimons que nous ne sommes pas prêts pour accéder directement à une démocratie directe.

Donc, le fait, c'est d'abord d'entraîner la population au système de démocratie directe sur une problématique qui est simple, construire tout simplement sa propre constitution.

[Intervenant 3] (2:09:06 - 2:09:31)

D'accord. Donc, ça veut dire que les principes de référendum proposés par le Conseil citoyen ont pour but d'être également constituants. C'est ça, si j'ai bien compris ?

Exactement. D'accord. Très bien.

Merci beaucoup, Philippe, pour ta question. Fange, pour ta réponse. On va donc avoir démocratie directe, qui avait une autre question, puis souveraine X, puis cerveau qui nous a rejoint.

Et on arrivera tout doucement, je pense, sur la fin. Démocratie directe. Philippe Gullier, on t'écoute.

[Intervenant 5] (2:09:32 - 2:11:41)

Oui, tout à fait. Donc, moi, je voulais revenir sur... J'ai quelques objections

constructives, en toute bienveillance pour toi, Fange, et d'autres personnes sur ce qui a été dit, par rapport déjà un petit peu à l'histoire de la Suisse.

On dit que la Suisse, en gros, elle est, entre guillemets, homogène, en tout cas qu'il n'y a pas de communautarisme, et que ça ne pourrait pas être appliqué à la France, parce qu'actuellement, ce n'est pas le cas. Il faut savoir que la Suisse est devenue ainsi, non communautaire, on va dire, même s'il y a une tendance à y revenir actuellement, grâce à sa constitution et grâce à son système de démocratie semi-directe qu'elle a depuis 200 ans. Et pour la petite histoire, c'est intéressant, le début de la constitution de la démocratie en Suisse, date de plus de 200 ans, elle a repris, en fait, un moment de l'histoire française où elle était sous tutelle française, par rapport à la première constitution de 1793, qui n'a jamais été appliquée en France, et elle avait conservé ce principe de souveraineté populaire.

C'est parti de là pour la Suisse. Donc il y a un bout de France dans la constitution actuelle de la Suisse qui a conservé ce principe-là, et qui, au fil du temps, grâce à son système et à sa constitution, est allé vers ce qu'on peut dire un système, en tout cas, de bienveillance. Voilà, c'est ce que je voulais dire, c'était qu'il ne faut pas attendre que ce soit homogène, je dirais même l'inverse, il faut le provoquer pour que ça devienne, alors je n'utiliserai pas le mot homogène, mais ce que tu disais tout à l'heure de la bidéocratie, en tout cas, pour gommer le communitarisme, c'est parce qu'on fera la démocratie directe qu'on y viendra.

J'ai du mal à croire qu'on puisse attendre cette homogénéité qui ne viendra jamais dans le système actuel, qui est la cause du communitarisme pour moi. Le système représentatif pousse au bipolarisme, au communitarisme, à l'opposition, à la division, puisqu'un peuple divisé, c'est plus facile à le contrôler, et difficilement à la bienveillance, à la concorde, à construire ensemble.

[Intervenant 3] (2:11:43 - 2:12:08)

C'est vraiment structurel et lié au parti politique, puisque un parti politique, sa première fonction, ce n'est pas sa fonction principale, mais sa première fonction, c'est de créer de l'émotion collectif. Pour agréer. Et donc forcément, cette émotion collective, elle n'a qu'un seul effet, c'est créer du communitarisme.

Donc, c'est ce qui fait que les systèmes représentatifs sont toujours dans une évolution communautaire. – Excuse-moi de t'avoir coupé démocratie, je te laisse terminer.

[Intervenant 5] (2:12:08 - 2:13:13)

– Non, non, mais on est d'accord sur ce principe tout à fait. Et donc, du coup, même, je dirais en parler de changer le système, pour moi, il n'y a pas de problème à changer le système de manière radicale. D'ailleurs, dans l'histoire, la plupart des constitutions, enfin des systèmes qui sont ennépassés de la monarchie à l'oligarchie, et pas la démocratie, malheureusement, ça a été d'une manière radicale.

Donc, je ne vois aucun problème à passer. Et au contraire, je crois que la seule manière de changer le système, c'est de manière radicale, malheureusement. Alors, radicale, ça ne veut pas dire révolution violente, attention.

On peut très bien avoir une révolution non violente, et avoir un système qui change du tout au tout, et qui apporte cette idée, enfin, c'est une utopie pour moi, mais

l'utopie, c'est la meilleure de demain. Donc, je ne sais pas ce que tu en penses par rapport au fait franche de ce que j'ai dit. Enfin, qu'est-ce que tu as à dire par rapport à cette objection, et au fait qu'on pourrait ne pas attendre que ce soit homogène, et d'aller radicalement de suite vers la démocratie directe ?

[Intervenant 3] (2:13:14 - 2:13:15)

Merci, la démocratie directe.

[Intervenant 1] (2:13:17 - 2:13:22)

Oui, mais justement, tu viens de là de donner un exemple, un exemple en parlant justement de...

[Intervenant 3] (2:13:23 - 2:14:20)

Voilà, décidément. Alors, franche, parce que là, on ne t'entend plus. Je ne pense pas que ça vienne de ton réseau, sauf parce qu'effectivement, il se soit dégradé depuis tout à l'heure.

J'ai plutôt le sentiment, je ne suis pas technicien, mais je pense que ça vient plutôt de ton téléphone, si tu es sur téléphone, ce qui me semble être le cas. Ce que je te propose, c'est que tu redémarras ton téléphone. Tu l'éteins, tu le redémarras.

On t'attend, on va patienter. Pendant ce temps-là, on va redonner le programme des Space à venir. Le temps que tu puisses éteindre ton téléphone, le redémarrer pour la dernière demi-heure.

Parce que là, ça saute beaucoup trop, et je pense que ça vient de cela. On t'attend, en fanche. Donc, on va laisser Stéphane, justement, nous présenter les prochains Space qui ne sont pas des moindres, pour lesquels d'ailleurs on compte sur vous pour pouvoir nous aider à les propager, à faire un petit peu la promotion de ces Space que Stéphane a réussi à planifier.

Et on va laisser la parole à Stéphane pour nous expliquer ce qui nous attend.

[Intervenant 2] (2:14:22 - 2:19:14)

Alors, il semblerait que l'aventure démocratie directe au pluriel prenne des formes multiples. On pourrait dire qu'il y a trois lignes éditoriales. Donc, démocratie directe invite.

Dans ce cadre-là, nous allons inviter pas mal de gens qui comptent au sein, on va dire, de la communauté de la démocratie directe, mais aussi au sein de la communauté beaucoup plus vaste des médias. Donc, la semaine prochaine, mercredi, pour des raisons d'organisation, Etienne Chouard nous fera le plaisir. Mercredi 20 novembre à 21h, à sa demande, d'animer un atelier collaboratif sur son lexique constituant.

Donc, on revient à ce que l'on disait un petit peu. Mettons des mots dans les mots. Soyons d'accord sur notre verbe.

Donc, Etienne Chouard nous fera ce plaisir. Et nous créerons un atelier constituant collaboratif. Donc, ce sera vraiment très participatif.

Où Etienne Chouard nous fera part de son lexique, dans l'ordre alphabétique ou pas, ou dans l'ordre thématique ou pas. Il choisira avec une interaction totale.

Donc, ça peut être très intéressant.

On connaît tous Etienne. Je dis souvent qu'on est tous des enfants, des frères, des cousins éloignés d'Etienne Chouard. En tout cas, pour ceux qui s'intéressent à la démocratie directe, parce que c'est un incontournable, et que ça fait 20 ans qu'il a son bâton de pèlerin.

Ensuite, dans la thématique démocratie directe indique, on aura Alexis Poulin, le mardi 26 novembre. Cette fois-ci, à 19h30, pour des problèmes d'organisation. Vous connaissez tous, si vous suivez Alexis Poulin, qu'il a une chaîne YouTube quotidienne, le matinale, qui s'appelle Le Monde Moderne.

Et pour ceux, il doit se coucher tôt, parce qu'il se lève très tôt, pour pouvoir préparer ça. Donc, la thématique sera Le Monde Moderne, sera-t-il une démocratie directe ? Nous avons d'autres personnes dans les tuyaux.

Je ne peux pas, tant que ce n'est pas calé, vous donner les noms, mais on a des gens qui ont dit oui sur le principe, et qui apparaîtront bientôt. Deuxième thématique, on continue toujours, puisque démocratie avec des S reste à l'écoute des modèles. Donc, on aura encore une ou deux émissions qui sont déjà à l'arrêté, plus deux ou trois qui sont en devenir, puisqu'au fur et à mesure de notre audience et de la propagation de l'onde que nous essayons de monter, il y a des gens que nous découvrons, et il y en a d'autres qui viennent vers nous.

Il y aura aussi certainement à venir d'autres associations qui font des ateliers constituants, plus ou moins grosses, mais avec une démarche un petit peu différente. On essaie à chaque fois de cultiver notre différence, c'est ce qui fait la marque de fabrique. Et donc, dans ce cadre de l'écoute des modèles, on va avoir l'ARAC au mois de début décembre, qui est l'ARAC le revenu audiovisuel citoyen, qu'on va pouvoir développer.

Il avait déjà un petit peu parlé, il a été intervenu dans quelques spaces, il a été présent lors du second space, il avait expliqué son modèle qui concerne, bien entendu, le dual et les médias, et c'est fort intéressant. J'essaierai de caler, on va dire, dans une date imprévue, et s'il y a un raté, la présentation de mon propre modèle, citoyenne-démocratie, qui s'inscrit un petit peu de la même manière que démocratie, dans une forme de démocratie directe totale, sans aucune représentativité. Et puis, on a aussi, c'est aussi la direction et l'objectif, la troisième thématique de ces spaces, donc démocratie, que j'ai appelée Actez pour vous, qui vont être des spaces de réflexion, mais aussi de proposition, et peut-être, pour nous, la possibilité, avec quelques outils extérieurs, à terme, de pouvoir faire, par l'exemple, ce que nous prenons.

Donc, on a déjà quelques thématiques, il y en a une petite dizaine, mais il semblerait que les prochaines à venir, ce serait les stratégies et les modalités pour la prise de pouvoir. Je pense que ça intéresse tout le monde. Moi, le premier, on a des échéances à terme qui pourraient peut-être nous donner une petite fenêtre météo pour gravir cette montagne, qui sait ?

On a une deuxième thématique, donc, création d'un éventuel collectif ou d'un groupement d'action. On a une troisième thématique, qui serait le contrat d'engagement électoral, un mandat en fin impératif. Donc, suivez de près, on vous fera des teasers, on vous tiendra informés, et je vous précise aussi que vous

pouvez, sur le site qui est en construction, mais dont la première page vient d'être ouverte aujourd'hui, c'est-à-dire democratie-direct.org, démocratie avec un S et direct avec un S, vous avez tout l'historique d'Espace, un petit peu retravaillé en ce qui concerne le son, avec une ou deux coupures, pas trop, surtout pour supprimer les trolls de la semaine dernière, et puis une introduction musicale, et un outro musical qui est audible, pour essayer de s'améliorer au niveau technique.

Voilà, je pense que l'escoffle est revenu depuis... Oui, il est revenu. Tu vois, j'apprends, comme toi, à ton contexte, à tenir le crashware.

[Intervenant 3] (2:19:15 - 2:20:16)

Je permettrais juste de ponctuer ça en réexpliquant à la communauté, puisqu'on peut la considérer comme telle, de surtout bien surveiller le compte de Stéphane, de vous y abonner si ce n'est pas encore fait, et d'être vigilant quand vous voyez justement les publications d'Espace à venir, on compte vraiment sur vous pour nous aider à le propager, pour que quand on reçoit Étienne Chouard mercredi prochain, Alexis Poulain le mardi qui suit, Lara pour ce qui va suivre derrière, et tous les autres qui vont être programmés par Stéphane, qu'on puisse avoir un dynamisme qui facilite le fait de recevoir d'autres personnalités de cet acabit, qui dynamisent tout simplement nos actions, pour essayer de faire émerger autant que possible l'idée d'une démocratie directe.

On va terminer donc le propos qui était celui de démocratie directe avec Franche, qui semble beaucoup plus stable, et puis derrière on retrouvera Souvrenix, on aura Servo, et Made in Mars pour certainement clôturer. Je vous laisse terminer ensemble, démocratie directe et Franche, si Démocratie tu peux préciser la fin de ce que tu attendais comme réponse de Franche.

[Intervenant 5] (2:20:17 - 2:20:28)

Oui, en résumé c'était pour dire, est-ce que tu ne crois pas qu'on peut quand même passer à une démocratie directe de manière radicale, c'est mon résumé, ma question.

[Intervenant 1] (2:20:29 - 2:21:27)

Eh bien écoute, le début que j'ai pu entendre justement à la fin de ton intervention, je n'ai pas pu écouter la fin jusqu'au bout puisque j'ai eu quelques soucis de connexion, mais néanmoins le début m'a fait comprendre que tu parlais justement des précédentes tentatives de mise en place d'une démocratie et qui se sont terminées justement par la mise en place d'une oligarchie, enfin voilà, je ne sais pas comment on peut appeler ça, moi personnellement j'appelle ça une dictature, mais enfin peu importe, voilà, tu as la réponse.

Et je pense que tu as... Malheureusement, j'ai bien peur que la mise en place d'une démocratie directe en arrive également à ce point-là. J'attire d'ailleurs ton attention sur le fait que supprimer les partis politiques revient en définitive à créer un seul parti unique, ça porte un nom ça, c'est le principe même du communisme, voilà, donc tu vois où est le danger.

[Intervenant 3] (2:21:28 - 2:22:03)

Attends, là par contre je vais me permettre une petite précision. Premièrement, à la révolution française, il n'a jamais été question de créer une démocratie, mais une république, dès le départ c'était clair et net. Et deuxièmement, suppression des partis politiques ne veut pas dire la mise en place d'un parti unique, mais

simplement le fait que les citoyens ne se choisissent plus des représentants appartenant à un courant politique, mais se définissent sur leur volonté souveraine individuelle pour se choisir des lois.

C'est totalement différent. Et là j'ai voulu vraiment faire la différence entre ces simplifications qui peuvent être dangereuses. Mais alors comment ?

[Intervenant 1] (2:22:04 - 2:22:38)

Malheureusement, crois-moi que je ne serais pas le seul à faire cette simplification, et c'est là qu'est le problème, c'est là qu'est le danger. Ici nous sommes, si tu veux, dans des espaces qui sont un peu privilégiés, pour la simple raison que nous tous, nous ici présents, nous sommes tous d'accord sur le fond. Après, il y a peut-être des détails qui changent effectivement, mais oui, des autres qui sont autour de nous, c'est là qu'est le danger.

Je vous rappelle que nous ici nous sommes qu'une petite communauté, même si apparemment elle grandit, nous sommes quand même une petite communauté.

[Intervenant 3] (2:22:39 - 2:24:24)

Je vais te permettre un petit lien avec le Space d'hier de Fred sur Politoscope. En fait, Fred, on le sait, développe l'idée, non pas d'un parti, c'est le pari de l'intelligence collective. Et en fait, il y a quelque chose qui est important de comprendre, c'est que si aujourd'hui on est une toute petite portion, on est effectivement très petit, mais qu'est-ce qui nous différencie des autres ?

Ce n'est pas notre intelligence suprême, c'est simplement qu'on est informé. Et donc, le pari de l'intelligence collective, c'est la propagation de l'intelligence, parce que sinon on serait dans le pari de l'imbécilité collective, qui serait de dire, la majorité sont des abrutis, faisons les choses de notre côté tout seuls. Non, ce n'est pas ça.

L'idée, c'est que nous sommes tous citoyens capables de bien penser, à condition qu'on nous le permette. Donc, l'idée de se dire, finalement, nous, on est des initiés, nous avons la compétence de se dire, la suppression des partis politiques, ce n'est pas l'émergence d'un parti unique, mais c'est le droit à chaque citoyen de devenir véritablement citoyen et de se décider sur les lois, tout le monde en est capable, à condition qu'on ait le temps du dialogue, ce que tu prônes. C'est-à-dire que le dialogue que tu veux mettre en œuvre et avec lequel on est, je pense, tous ici à 100% d'accord, il a pour but, normalement, de faire en sorte qu'on se définisse tous collectivement sur le sens des mots.

Et la suppression des partis, telle que Simone Veil l'a définie, ça ne veut pas dire l'émergence d'un parti unique, bien au contraire. Ça, encore une fois, c'est l'idée que moi je défends, et c'est ce qui fait que je peux avoir des grandes différences avec Fred, mais des gros points d'accroche, et c'est ça qui est le plus important, c'est que je mise moi également sur l'intelligence collective. Je pense que n'importe qui a la capacité de bien réfléchir à condition qu'on lui apprenne, non pas quoi réfléchir, mais comment réfléchir.

On va donc aller sur Souvrenix qui...

[Intervenant 2] (2:24:24 - 2:25:09)

Un petit complément d'information, excuse-moi, je me permets d'intervenir

débloquassé, un petit complément d'information, juste pour vous dire que, par exemple, Frédéric Basculinana nous fera l'honneur en janvier, la date n'est pas arrêtée, mais de présenter son fameux pic et de pouvoir lui donner la parole, même si, parfois, nous avons des divergences de points de vue, et dans ces thématiques-là et dans l'ouverture à la divergence d'opinion, nous aurons un espace qui sera dédié à la démocratie directe. Je suis contre et je le dis, où nous inviterons tous nos détracteurs à pouvoir nous argumenter et pouvoir certainement aussi nous opposer des arguments qui seront tout à fait, à mon avis, recevables, ça fait partie aussi du débat. Je t'en prie pour cette insiste.

[Intervenant 3] (2:25:10 - 2:25:31)

Pas de souci, qui est très importante, parce qu'effectivement, le but n'est pas d'être tous d'accord ensemble, c'est d'avoir des divergences, mais surtout se focaliser sur les convergences. C'est toujours l'objectif, en tout cas, je pense, d'une vraie démocratie, c'est de se focaliser sur toutes les convergences qui nous font voter ensemble, de façon unanime, autant que possible, les choses que nous avons en commun. Souverainix, je t'en prie, c'est à toi, ensuite on aura Servo et Made in Mars.

[Intervenant 4] (2:25:32 - 2:27:43)

Je voulais vous poser une question, mais je crois que je vais la garder pour une autre fois, et rebondir sur ce qui vient d'être dit à propos d'un changement radical, et puis du mot citoyen. Pour moi, c'est très important, ce mot. J'ai souvent l'impression qu'en France, le mot citoyen, c'est juste de mettre un papier dans une urne, alors qu'en réalité, c'est beaucoup, beaucoup...

Ça devrait aller beaucoup plus loin que ça. J'ai modéré des... J'ai géré et modéré des groupes, un groupe de Gilets jaunes au début de mi-décembre jusqu'à fin janvier 2018 et 2019, donc fin décembre 2018 et janvier 2019.

En novembre, déjà au tout début, je faisais la promotion du référendum, et quand j'ai géré et modéré ce groupe, qui consistait de 900, entre 800 et 1000 personnes par jour, c'était ingérable, à trois, c'était ingérable, ce que j'ai vu m'a foutu une trouille physique, incroyable. Je me suis dit, mais si on donne le référendum aux Français, c'est une bombe atomique. Ils ne sont pas prêts.

C'était que de la haine, du ressentiment, de la violence. Mon Dieu, ça m'a vraiment foutu la trouille, physiquement. Je me suis dit, comment est-ce qu'on peut atteindre un tel niveau de trétinisme ?

Est-ce que c'est la faute à l'éducation nationale ? Est-ce que c'est voulu ? Je me suis posé la question longtemps.

Je pense que la société française est très loin d'être prête. Je connais Fred, il n'habite pas loin de chez moi, même pas 30 bornes, 20 bornes, on va se rencontrer un de ces jours. L'intelligence collective, la démocratie directe, ça prend dès l'école, dès le premier âge, apprendre à décider, à choisir, à bien décider.

Décider, c'est aussi assumer les conséquences, l'erreur aussi, possible. Ça se forge, ça. C'est surtout ce que je voulais dire.

[Intervenant 3] (2:27:44 - 2:28:14)

Merci Souvrenix. J'ai encore des problèmes de connexion, mais je suis entièrement d'accord avec toi, et c'est la raison pour laquelle je dis souvent qu'en l'État, en

France, nous sommes des enfants citoyens, peut-être même des bébés, en l'occurrence, et que nous devons apprendre à devenir des citoyens adultes, qui vont devoir se prendre en main, se décider sur les lois et autres. Et pour passer de l'État de bébé à l'État d'adulte, il faut apprendre à marcher, et ça veut dire chuter.

C'est en chutant qu'on apprend à faire attention à son équilibre, à la marche.

[Intervenant 4] (2:28:15 - 2:29:00)

Toutes petites choses très courtes. Je crois qu'en Ardèche, il y a quelques années, il y a une commune qui a décidé de mettre en place des décisions communales, donc de la commune, au référendum, régulièrement. Je crois que c'est...

Et les derniers chiffres que j'avais, c'était il y a à peu près 5-6 ans, c'était une très faible participation des habitants de la commune qui ne comprenaient pas l'utilité, et je crois qu'ils ont laissé tomber. Le Français n'a pas l'habitude de décider. On lui a appris à déléguer, à se défaire, de sa liberté de choix et de décision.

[Intervenant 3] (2:29:01 - 2:30:22)

- Non, bien sûr, mais c'est encore une fois un cheminement qui va lui demander du temps, qui n'est pas simple, mais il y a une commune, je vous l'ai mis dans la bulle, même à la limite, peut-être vous l'épinglez, il y a une commune en Meurthe-et-Moselle, il y a 190 habitants, donc forcément c'est plus facile, mais où toutes les décisions sont prises dans un principe de démocratie directe. Et ce, depuis 2020, ça fait 4 ans déjà que c'est le cas. Donc, bien sûr, c'est émergent, c'est encore trop peu, mais c'est un apprentissage à faire.

Mais quand on donne du pouvoir à quelqu'un, généralement, quand il a appris qu'il peut l'utiliser, il s'en sert. La difficulté, c'est d'en avoir confiance. - Merci en tout cas, Souvrenix, pour tes raisonnements.

Alors, on a reperdu à nouveau Fanch, donc du coup, ça va être compliqué pour l'interaction, mais ce que je vous propose, puisqu'il reste 10 minutes, c'est que je vais me permettre de faire l'intermédiaire. On va écouter Servo, qui avait une question, alors à chaque fois, j'oublie ton pseudo, Nondidou, Servo, et puis on aura Made in Mars pour essayer de clôturer ce space. Je vais vous demander, l'un après l'autre, de faire votre intervention, en espérant que Fanch nous revienne, et puis si ce n'est pas le cas, on clôturera et on lui transmettra les questions et il pourra vous répondre par d'autres biais que ce space.

Vas-y, Servo.

[Intervenant 6] (2:30:24 - 2:33:47)

- Bonsoir, tout le monde. Merci, première chose, merci encore à Stéphane et à Débilocratie de monter régulièrement des spaces sur cette thématique de démocratie directe au sens large du terme, les moyens, les définitions, les implications, énormément de thématiques à gérer. Merci tout d'abord pour ça et merci aux personnes, j'espère, de plus en plus nombreuses qui vont apparaître.

Je dis j'espère parce que ça me permettra de rebondir sur ce qui vient d'être dit. Quand on offre la possibilité, c'est une possibilité qu'on offre, ce n'est pas une obligation. Donc la démocratie directe, elle est proposée à tous ceux qui veulent donner leur avis, leur position, leur envie, leur objectif, mais elle n'est pas obligatoire.

C'est un peu, il me semble, comme sur ce space, il y a des gens qui restent en auditeur, il y a des gens qui montent en intervenant, et pour autant, les auditeurs peuvent être d'accord sur les propos qui sont tenus parce qu'ils sont peu ou prou ceux qui ont été proposés de manière vocale, je dirais. Donc ils n'ont pas le sentiment d'avoir besoin de monter en tant qu'intervenant. Ils peuvent interagir avec un émoticône.

C'est, je pense, le même principe dans la démocratie directe. C'est un arbitrage de coûts énergétiques, entre guillemets, entre est-ce que j'ai le temps, est-ce que ça vaut le coup que je m'implique, alors que d'autres personnes disent exactement ou à peu près ce que je pense, et eux ils ont le temps et ils s'investissent. Donc je suis, entre guillemets, représenté dans ce que je suis.

Donc moi j'estime que la démocratie, elle s'offre, elle n'a pas à être obligatoire pour tout le monde, mais elle doit être absolument, au tout début, offerte et sans aucune contrepartie. Absolument aucune. Et pour finir, je dirais que j'ai le sentiment, je suis, je réagis très souvent comme ça, je pense que je suis naturellement comme ça, j'ai le sentiment que le réseau X, au sens large, après on peut discuter beaucoup sur qui en est le propriétaire, qu'est-ce qu'il veut en faire, quelles sont ses vues et ainsi de suite, mais si on part de cette envie de démocratie directe qui existe ne serait-ce qu'entre nous déjà ici présents, et peut-être aussi dans l'ensemble de la population française, voire des populations occidentales, ou peut-être dans l'ensemble sur la planète. On a une envie de plus en plus pressante d'être entendu, je dirais ça comme ça.

Et le vote tel qu'on le connaît aujourd'hui ne suffit peut-être plus.

[Intervenant 3] (2:33:49 - 2:33:52)

Oui, c'est l'élection qui ne suffit plus.

[Intervenant 6] (2:33:54 - 2:36:23)

Je ne suis pas sûr que ce soit juste l'élection qui ne suffit plus. Je pense que si tant est qu'en fait un outil a besoin d'évoluer. La démocratie directe c'est une évolution qui s'offre et qui s'impose peut-être parce qu'on a atteint des limites ou des contradictions dans le système qui était jusqu'alors présent.

C'est-à-dire qu'on en arrive à un point ou un sentiment que certains citoyens ou participants, je vais les appeler comme ça, ont que ça ne sert à rien de voter, donc on a une augmentation de l'abstention, mais ça c'est pas juste en France, c'est dans beaucoup de pays. On a le sentiment de ne pas être entendu quand bien même on vote et ça je pense qu'on est quand même nombreux ne serait-ce qu'ici à le penser ou même largement en France depuis quelques mois, ne serait-ce que quelques mois après les élections législatives et européennes. Donc il y a un besoin de...

Il peut y avoir un besoin de se dire mais en fait est-ce que ça marche encore ce mode de fonctionnement ? Et j'estime, et je donnerai juste un exemple pour ne plus finir, pour ne pas faire un manœuvre, que les comptes d'un président aujourd'hui comme Trump et d'Elon Musk ou de ses partisans les plus remarquables posent des questions régulièrement sur le réseau X donc ils s'adressent non seulement à la population américaine mais à l'ensemble de la population mondiale puisque tout le monde peut accéder à ce réseau-là. Ils posent des questions, ils n'ont plus

besoin ou de moins en moins besoin de sondage et ils ont de plus en plus de participation des individus auxquels ils accèdent. Ça veut dire que quand bien même il pourrait y avoir beaucoup de bots de robots sur les Spaces ou sur le réseau X, ça ne suffirait pas, en tout cas encore aujourd'hui, ça ne suffirait pas à mettre en valeur une question et une réponse qui deviendrait de plus en plus majoritaire pour ceux qui veulent donner leur position.

Donc c'est une démocratie beaucoup plus rapide, beaucoup plus interactive.

[Intervenant 3] (2:36:24 - 2:36:43)

On va laisser Fanch répondre à ton intervention d'autant plus qu'il lève la main donc je pense qu'il y a peut-être de quoi réagir et puis on aura derrière Made in Mars qui coachera le Space. Merci en tout cas Servo pour ton intervention. Fanch, est-ce qu'on va pouvoir t'entendre ?

Dis-donc ce soir ça aurait été compliqué.

[Intervenant 2] (2:36:43 - 2:37:34)

Oui, alors j'ai discuté avec lui un petit peu en message privé, il a des problèmes de réseau, il m'a dit qu'on ne sait pas qu'il pourrait réintervenir puisque visiblement il n'arrive pas ni à monter, non ça ne marche pas il a redémarré son téléphone. Bon, c'est pas grave, on va laisser la parole à Made in Mars. Juste une petite chose, il voulait qu'on aborde le sujet de la monnaie puisqu'il y avait une proposition sur la monnaie double, etc.

C'est un sujet qui est récurrent, on trouvera forcément un moment donné dans un des Space à venir, mais dans d'autres Space, la possibilité de pouvoir reprendre ce sujet de la monnaie puisque ça fait partie effectivement d'une reprise en main de la souveraineté et c'est un débat où beaucoup d'idées divergentes sont proposées et qui est intéressant mais on ne l'abordera pas ce soir.

[Intervenant 3] (2:37:35 - 2:37:46)

Déjà dans ce cas-là, tu peux peut-être lui demander l'autorisation pour qu'on partage le PDF qu'il nous a transmis et que moi j'ai lu, donc s'il est d'accord...

[Intervenant 2] (2:37:46 - 2:38:09)

Oui, il est d'accord, je lui ai posé la question, c'est encore un PDF de travail puisqu'il y a des annotations, mais il m'a dit qu'il avait suffisamment mûri pour qu'on puisse le passer, donc tu peux tout à fait l'épingler, il n'y a aucun problème. J'essaye... Et en attendant, on va donner la parole à Madine Mars.

On t'écoute.

[Intervenant 9] (2:38:11 - 2:41:08)

Oui, bonsoir à tous. Merci pour le Space, j'ai appris plein de choses, donc c'était cool. Encore merci Stéphane pour ton message tout à l'heure, plein de sagesse, c'est évident, mais ça fait du bien à entendre.

En fait, j'avais une question par rapport aux travaux qui étaient en cours de la part de vous-même, d'ailleurs, semblerait-il. Tout à l'heure, on a parlé des trois pouvoirs, donc législatif, exécutif et législatif, mais moi, je me pose la question dans le contexte de ces travaux-là, est-ce que les autres pouvoirs qui sont aujourd'hui à la manette, les pouvoirs médiatiques, le pouvoir oligarchique, le pouvoir

communautaire d'ailleurs, on en a parlé un peu tout à l'heure, même le pouvoir numérique, avec l'émergence de l'IA et de toutes les technologies autour, l'automatisation, tout ça, quid de ces pouvoirs-là et comment on met un peu de sagesse dans tout ça, dans vraisemblablement notre future constitution ? Ça, c'est la première question.

Après, je n'attends pas forcément une réponse, ce ne sont pas des questions simples. La deuxième, c'est toujours pareil dans le contexte de ces travaux-là, une fois qu'on aura une constitution qui tient la route et qui prenne en compte toutes les dimensions qui aujourd'hui posent problème, toutes les améliorations dont on a besoin pour que le peuple retrouve une espèce de pouvoir équilibré avec la gouvernance, comment on rend tout ça opérationnel ? Comment dans l'architecture de la solution qui contient cette future constitution, comment se projette vers cette mise en place ?

Comment on rend tout ça opérationnel ? Ça aussi, c'est une autre question que j'avais et derrière, je rebondis un petit peu sur l'intervenant des démocraties directes qui a dit que c'était possible d'y aller de manière apaisée vers cette démocratie sans violence. C'est là où moi, je mettrais un gros point d'interrogation.

Aujourd'hui, on a un pouvoir qui tient par... Il y a un mur policier, il y a un mur des forces de sécurité, mais je veux dire, tant qu'il y aura ce mur-là, j'ai du mal à me projeter sur la manière d'y aller de manière apaisée, dans l'unité. C'est quelque chose dont j'ai du mal à percevoir, toucher le bout du doigt.

Et ça rejoint le côté opérationnel, comment on y arrive. Je sais que ce ne sont pas des questions simples que je pose, mais je voulais juste les poser. Encore un grand merci pour votre space.

[Intervenant 2] (2:41:10 - 2:48:01)

Emilio, ainsi, je te laisse commencer. C'est une salle de réponses, parce que c'est juste la possibilité d'avoir des fragments de réponses, mais je te laisse commencer. Tu m'entends, Emilio Crassi ?

Il est passé en auditeur. Ah, il est passé en auditeur. Je vais essayer de répondre très rapidement.

Je vais commencer par la dernière. C'est la mienne. C'est peut-être le hasard qui fait que, mais je viens de poster dans une épingle qui commence par sonner que mon avion est trompé en réponse aux interrogations de Madeleine Mars sur les appels éventuels à la violence, les appels à la grève, les appels à l'insurrection civile ou autre.

On est nombreux à penser que ça ne se passe pas forcément avec des câlins, des bisous et en toute sérénité, mais il y a peut-être aussi des pistes. Par contre, ce qui est clair, c'est qu'aujourd'hui, l'appel à la manifestation et à la désobéissance civile, ce n'est pas raisonnable en état comme je l'ai écrit dans l'épingle que vous pouvez lire. Effectivement, ils ont suréquipé les forces de l'ordre.

Quand je parle de forces de l'ordre, je ne parle pas de l'armée, je ne parle pas des vrais policiers. Je parle des forces de l'ordre d'intervention, des forces du maintien de l'ordre. En 2024, ils ont acheté pour 1 million d'euros de matraque.

L'année dernière, 5 millions de blindés, de casques et de LBD à nouveau. Ce qui est clair, c'est que toute manifestation aussi grosse soit-elle, comme les Gilets jaunes, ils feront la même chose, ils la réprimeront et les médias se chargeront du reste pour discréditer. Ce qui concerne l'appel à la désobéissance civile, c'est une solution qui peut être très séduisante.

Didier Maisto, à un moment donné, pas plus tard qu'il y a une quinzaine de jours, a appelé à ne plus payer ses impôts. Ce n'est pas une nouvelle. À une époque, le bank run avait été prôné aussi par notre inénarrable et merveilleux footballeur Cantona qui demandait à ce que tout le monde aille en tirer son argent aux distributeurs pour essayer de faire spitter le modèle.

Le problème de la désobéissance civile, c'est qu'inévitablement, une fois que la colère sera retombée, on va avoir des fonctionnaires qui vont être très aînés pour venir réclamer à la fois le dû de l'État, les impôts ou toute autre prestation que nous serions censés soit toucher, soit reverser et qu'en plus, il y aura des pannes comme d'habitude. La désobéissance civile ne peut être faite que par des gens qui ont les moyens de faire la désobéissance civile et ça pose une problématique. Il y a aussi l'appel au boycott ou à la grève.

Effectivement, on peut arriver en fonction de ces convictions à boycotter certains produits qui sont fabriqués dans tel ou tel endroit, même si parfois même, on constate qu'on légifère pour interdire les boycotts de certains produits. Suivez mon regard, c'est assez étonnant, mais ça existe. En attendant, le boycott revient quasiment à mettre peut-être à mort un système économique et qui va être encore plus touché, à mon avis, ça va être toujours les mêmes, c'est-à-dire les plus pauvres.

Maintenant, quand on parle de pauvres, on commence à parler aussi de classes moyennes. On a bien vu que la paupérisation commençait à toucher l'ensemble des classes moyennes-basses et bientôt, ce sera les classes moyennes-moyennes et ce sera, pour terminer, les C++ comme on dit. Je fais partie de ceux qui pensent qu'il n'y a que le bulletin de vote et qu'on peut avoir une petite fenêtre démocratique et que si les Gilets jaunes, c'était l'anniversaire il n'y a pas si longtemps, ou tout autre mouvement de ce même type voulait renaître de ses cendres, la prise et l'occupation des mairies et l'imposition au sein des mairies pacifiquement mais fermement en réclamant une démocratie directe locale pourrait être un des moyens et que, effectivement, la violence n'arriverait pas à résoudre.

Pour répondre à la deuxième question en ce qui concerne la gouvernance puisque c'est cette question-là même si le mot n'a pas été posé, au sein de démocratie directe avec des S, on va dire qu'il y a trois grands axes pour faire clair, rapide et résumé, il y a ceux qui veulent aménager la Vème République, ses solutions démocratiques, les partis, par une modification de la Constitution qui permettrait petit à petit de pouvoir arriver à une démocratie directe tout en restant dans une représentativité et tout en restant dans la Vème République.

Il y a ceux qui sont un peu plus intermédiaires et qui y mettent un peu de représentativité et beaucoup de citoyenneté, d'assemblée communale décisionnaire avec une démocratie directe mais qui serait plus sous un aspect au niveau commune et puis il y a ceux dont je fais partie, dont Débilocratie fait partie, on ne doit pas être les seuls, qui prônent la fin de la représentativité totale. Donc

c'est très vaste, il faut se renseigner, il faut regarder, c'est pour ça qu'on fait ces émissions sur les modèles et qu'on essaye à la fois d'informer, comme le disait Frange, parce que l'information est aussi une forme d'instruction et peut peut-être nous mener à une forme de prise de conscience, si tant est qu'on n'a pas la prétention de se sentir plus éclairé que les autres, et comme le dit Fred le parisiaste et comme l'aura dans un de ses espèces, l'intelligence collective, on est nombreux à y croire, il y en a toujours plus de cerveaux que dans un, et en ce qui concerne les pouvoirs, les pouvoirs, ce serait trop compliqué à pouvoir rentrer dans l'œil de Maddy de Mars à ta question, parce que chaque modèle que nous présentons ont une façon de vouloir contrôler les pouvoirs, alors dans l'épingle que j'ai mis, il y a mon modèle qui fait partie des modèles, il y a aussi celui de Débilocratie que tu pourras regarder, il est épinglé de mémoire sur son profil, le travail de Démocratie Directe, bref, tu as sur le site democratiedirecte.org avec DNS à Démocratie Directe, tu as, si tu veux écouter tous les anciens archives d'Espace, où tu auras tes réponses, alors effectivement on en est au huitième, parfois 8 de 24, ça fait 20 heures d'écoute, l'interrogation, celui-ci de l'interrogation est forcément une prise de temps un peu compliquée, voilà, j'espère avoir répondu rapidement à tes questions, j'ai vu que Débilocratie n'était pas remontée, est-ce que j'ai répondu à tes questions, Madine Marx ?

[Intervenant 9] (2:48:01 - 2:48:09)

Oui, merci Stéphane, merci infiniment, je sais que ce ne sont pas des questions simples, je te remercie, voilà, c'est tout ce que je peux te dire. Je t'en prie.

[Intervenant 2] (2:48:09 - 2:48:20)

Est-ce que Débilocratie est remontée ? Alors, il se démonte ce soir, je vais l'inviter à parler, je vais l'inviter, ah ça y est, tu m'entends, Débilocratie ?

[Intervenant 3] (2:48:20 - 2:48:31)

Oui, oui, oui, j'entendais depuis tout à l'heure, j'entendais bien depuis tout à l'heure, mais un petit problème, comme ça s'est déjà produit, on en discutera en débrief, pas de soucis.

[Intervenant 2] (2:48:33 - 2:48:38)

Ok, bon, est-ce que tu veux rajouter quelque chose pour répondre à Madine Marx ?

[Intervenant 3] (2:48:38 - 2:50:17)

Alors, je n'ai pas entendu les questions de Madine Marx, j'ai juste entendu tes réponses, la seule chose que je pourrais rajouter à ce que j'ai entendu, c'est que là, effectivement, on va arriver dans une période où des mouvements vont se mettre en marche, donc je suis effectivement contre la violence, je suis contre la confrontation, par contre, je suis pour l'occupation du territoire. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire le simple fait d'exprimer à travers l'occupation du territoire un décontentement, un besoin d'être entendu différemment que par le système qui fait semblant de nous entendre, c'est quelque chose qui permet de travailler à la lutte.

Et je reprendrai mon petit lalus que j'aime bien faire à chaque fois que j'en ai l'occasion, de Laurence Lessig, donc petit texte qui permet de bien comprendre que si effectivement le combat est difficile, il faut toujours continuer, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle, comme je vous l'ai dit, je vous invite tous à suivre le compte de Stéphane pour surveiller les publications des prochains Space à venir et à les

partager. Pourquoi ?

Parce que nous avons un long chemin devant nous il va falloir rallier les gens à cette idée ce qui suppose de livrer une série de combats. Ces combats, surtout au début, on ne les gagnera pas les forces adverses ne vont pas se coucher dès qu'on grandira le drapeau de la démocratie elles vont riposter et elles vont gagner parce qu'elles sont plus fortes pour l'instant. Mais chaque fois que l'on perd en défendant un principe celui-ci est rappelé à un plus grand nombre de gens.

Chaque fois qu'un conflit aboutit à la défaite de ce qui est juste, ça donne envie à plus de gens de se lever pour le défendre. C'est toujours cette dynamique qui amène des changements fondamentaux, il faut accepter de perdre. Nous devons encore continuer les combats les uns près des autres en acceptant d'en perdre un grand nombre, mais c'est comme ça que nous arriverons à gagner à la fin.

[Intervenant 2] (2:50:18 - 2:53:02)

Merci. Eh bien, amène l'épilocratie je te remercie pour ta collaboration et ton énorme expertise dans ce qui concerne la gestion de cette communauté d'esprit et parfois aussi divergente, on n'est pas toujours d'accord sur tout et c'est tant mieux, je remercie la totalité des auditeurs, je tiens à remercier chaleureusement Fange, que je vois en auditeur mais que visiblement je n'arrive même plus à avoir en message privé, donc malheureusement je ne sais pas s'il nous entend en tout cas si vous avez des questions, vous pouvez intervenir Fange répond en message privé ou vous passez par nous on lui fera suivre les questions et on abordera ce fameux sujet de la monnaie je crois même qu'à un moment donné on va faire un space dédié parce que c'est quelque chose qui est très important, ah je vois Fange réagir donc je te souhaite une bonne soirée je te remercie, je suis désolé que tu ne puisses pas complure parce qu'en général ce sont nos invités qui compluent je voulais vous souhaiter à tous une douce et bonne nuit, je vous remercie pour votre attention, à la semaine prochaine avec Etienne Chouard où nous ferons un atelier constituant sur le Mexique de M. Etienne Chouard bonne soirée à tous, merci et au revoir et à la semaine prochaine merci, merci, merci